L'ETENDARD

Journal Quotidien, paraissant le matin et le soir

Bureaux : 87 rue Saint-Jacques.

ABONNEMENTS POUR LA VILLE :

UN AN $6.00
SIX MOIS 3.00

ABONNEMENTS POUR LA CAMPAGNE :

UN AN $5.00
SIX MOIS 2.50

ABONNEMENTS A L'ETRANGER :

Pour l'Angleterre, la France, l'Italie, et tous les pays de l'Union Postale, l'abonnement sera de Huit piastres (43 francs). Pour les Etats-Unis, il est le même que pour le Canada ($5).

EDITION HEBDOMADAIRE

ABONNEMENTS..... $1.00

Cette édition de deux grandes pages de matière à lire renferme en outre une feuille de 16 pages de feuilleton (grand format) donnant à la fin de l'année 4 volumes de plus de 200 pages chaque

Tout abonnement est payable d'avance.

L'ETENDARD

F. X. A. TRUDEL, Directeur de la Rédaction — M. J. A. PRENDERGAST, Administrateur.

TARIF DES ANNONCES

		Par ligne.
Première insertion		$0 10
Autres insertions, si publiées tous les jours		0 05
do	trois fois par semaine	0 07
do	deux fois do	0 08
do	une fois do	0 08
Un mois, tous les jours		1 00
Deux mois, do		1 50
Trois mois, do		2 00
Six mois, do		3 00
Un an, do		5 00

Les annonces suivantes seront insérées pour 25 centins

Avis de Naissance, Mariage ou Décès,
Demandes d'emploi,
Demandes de domestiques ou employés,
Annonces pour chambre ou pension,
Annonces pour objets perdus ou trouvés.

AVIS.

Toutes Notices et Avis Spéciaux en faveur de Manufacture ou de Corporations privées ou publiques, etc : seront insérés à raison de vingt centins la ligne.

3me ANNEE — **MONTREAL, MERCREDI, 14 OCTOBRE 1885.** — **No. 237**

LE ROYAL PROSCRIT

PAR PAUL FEVAL

(No. 97)

(*Suite*)

Il parlait encore, quand une singulière apparition traversa la brume à trois pas de lui. On n'eût point su dire, en vérité, si la vision était burlesque ou terrible. Depuis qu'il n'était plus une poule mouillée, il y avait de ceci et de cela chez notre ami Nicaise, le fatout.

Il avait quitté ce matin le château de Gouville laissant Hélène et Mariole encore endormies. Il était armé en guerre complètement, portant à sa ceinture les deux vieux pistolets de reître du bonhomme Olivat, énormes engins qui faisaient frayeur à voir et qu'il avait, nous le savons, bourrés jusqu'à la gueule. Il portait en outre un mousqueton sur l'épaule et une épée de cavalier au côté. Cela l'embarrassait pour marcher, mais il avait l'air déterminé.

Ce qu'il comptait faire, notre Nicaise, peut-être ne le savait-il pas bien lui-même. Certes il avait grande confiance dans le capitaine d'Auvergne, qui avait promis que Piètre Gadoche serait pendu ; mais ce Piètre Gadoche avait tant de tours dans son sac ! Nicaise s'était armé pour le cas où la corde casserait.

Il ne fit que passer et se perdit aussitôt dans la brume.

Gadoche et ses hommes continuèrent leur chemin, et Nicaise, faisant un détour, les suivit à distance, entre le bord de l'eau et la petite falaise. Du moins, il croyait les suivre.

Mais il arriva ceci : Ceux qu'il pensait suivre avaient fait un détour et pendant que Gadoche et ses compagnons montaient la pente douce qui mène à la falaise du côté de la ville, Nicaise descendait toujours vers la grève. Il s'arrêta au bout de deux ou trois cents pas, se disant :

—Les coquins devraient pourtant être arrivés !

A ce moment, il y eut, en haut de la rampe, une explosion de cris mêlés à des éclats de rire.

Le fatout ouvrit alors ses oreilles toutes grandes, mais il ne pouvait entendre que de confuses clameurs. Nous le laisserons se demandant s'il devait grimper ou rester coi, pour assister à cette joyeuse scène qui se jouait en haut de la petite falaise.

La place ne valait rien, paraîtrait-il, pour Piètre Gadoche, car c'était ici même qu'il avait risqué jadis son fameux saut périlleux. Au lieu de rencontrer ses hommes au rendez-vous donné par lui, notre bandit tomba au milieu d'un détachement d'Auvergne-cavalerie, que le brouillard lui avait caché jusqu'au dernier instant.

C'était une embuscade, dressée par M. de Crillon. Les coupe-jarrets qui devaient attendre là Gadoche pour redescendre à la grève et gagner avec lui le galet d'Etreville, étaient étendus sur le sol, liés comme des paquets.

Royal-Auvergne s'amusait ce matin comme un bienheureux. Les éclats de rire qui étaient arrivés en bas jusqu'au fatout lui appartenaient ; les cris venaient de Gadoche et de ses compagnons, qui, n'apercevant point, au premier moment, les prisonniers garrottés, avaient crié : à l'aide !

—Cette fois, monsieur le marquis de Romorantin, dit le capitaine qui sortit des rangs, je crois que nous allons terminer notre affaire paisiblement et sans que personne vienne à la traverse.

—Prenez garde, monsieur le marquis de Crillon, répondit Gadoche hardiment. Mylord ambassadeur d'Angleterre vous a déjà notifié votre erreur : je ne suis pas Cartouche !

—Monsieur le marquis de Romorantin, reprit Crillon ; car c'est, ma foi ! très-drôle, nous sommes ici marquis contre marquis, j'ai grande confiance en tout ce que dit mylord comte Stair, qui est un grand homme de guerre ; aussi ai-je reconnu mon erreur. Ce n'est pas Cartouche que nous allons pendre haut et court : c'est le bandit Piètre Gadoche, le valet de Cartouche !

Il avait étendu sa main, et Gadoche, suivant des yeux ce geste, vit, au-travers du brouillard, un fantôme de potence qui se dressait à dix pas de lui.

Il était ici comme la première fois, le jour de ses noces, avec Rosette, entouré de tous côtés, sauf un seul : le rebord de la falaise.

—Me pendre ! moi ! s'écria-t-il. Je vous le répète, prenez garde ! pendant que vous me retenez ici, la guerre s'allume peut-être par votre faute entre la France et l'Angleterre. Le prétendant s'embarque...

—Haut et court, disais-je, poursuivit froidement M. de Crillon, non point parce que vous êtes un voleur, un faussaire, un bigame, un incendiaire, un assassin, cela regarde les juges, —mais parce que tu as osé, maraud que tu es, prendre le nom d'un gentilhomme et l'uniforme du noble régiment d'Auvergne !

—Jarnibleu ! s'écria Gadoche, voilà un crime, en effet, qu'on ne me pardonnera point au milieu de tant d'uniformes. Venez donc me chercher, mes maîtres !

Il ne s'était pas vanté, dans son récit, le soir de la veille, au dessert. Il ne fit point le saut périlleux, cette fois, mais sa main droite toucha légèrement le bord de la falaise et il disparut dans la brume, comme un oiseau s'envole.

—Feu ! ordonna Crillon, exaspéré.

Nicaise, qui regardait en haut, vit quelque chose tomber et reçut un grand coup de poing dans la poitrine. Il entendit au même instant le feu de peloton, suivi d'une grêle de balles qui sifflèrent autour de ses oreilles.

—Adieu, monsieur le marquis ! cria Gadoche, qui était déjà loin. Sans ce cri, Nicaise, tout étourdi, n'aurait point su de quel côté courir.

Voilà le danger de braver et aussi le danger de raconter des anecdotes après boire. Gadoche sautait bien, mais il avait la langue trop longue : Positivement Nicaise qui avait ouï l'anecdote en perçant son trou de vrille, était resté là, sous la falaise, dans la vague idée que ce démon de Gadoche pourrait encore tenter son grand saut !

Aussitôt qu'il eut entendu le cri, il s'élança sans réfléchir à toute vitesse, disant seulement :

—Ah ! le gueux, il va s'échapper !

Le bruit des pas de Gadoche se perdait presque dans la brume épaisse et sourde. Nicaise était gros, mais il courait de tout son cœur, et son idée fixe lui donnait des ailes.

Chacun a son aiguillon secret en ce monde : M. le marquis de Crillon avait condamné, non point le malfaiteur, mais l'impertinent. Ce n'était pas le bandit Gadoche que poursuivait Nicaise, c'était M Ledoux, l'épouseur de la demoiselle Hélène.

Trébigre ! M. Ledoux l'avait tant de fois empêché de dormir !

Il y avait loin de la petite falaise à la valleuse d'Etreville, une forte demi-lieue pour le moins. Dès les premiers cent pas, Nicaise se sentit essoufflé ; il portait trop lourd. Au bout de trois minutes de course, il suait à grosses gouttes ; mais il gagnait, il entendait plus rapprochés les pas du fugitif.

Il jeta son mousqueton, puis son épée, puis ses pistolets, qui étaient de plomb. Ah ! bigre de bigre ! voilà un bon débarras ! Il se sentait léger comme une plume, et n'eût été la courte haleine qui le gênait un petit peu, il eût continué de ce pas-là jusqu'à Saint-Ouen de Rouen en suivant toujours la rivière.

Gadoche, par le fait, était beaucoup plus agile que lui, mais il y avait la griffe du mort. En courant et quoi qu'il pût faire, il remuait son bras qu'il avait sauvegardé avec autant d'habileté que de bonheur au moment du grand saut. Le mouvement continu causait un frottement, malgré l'appareil posé par le docteur Saunier. Le frottement, si léger qu'il soit, arrive promptement à être une torture, dans un cas semblable à celui de Gadoche

(*A suivre*)

REPRODUCTIONS.

Comment va le monde

(De l'*Univers*.)

L'*Univers* reproduit du *Correspondant* l'extrait ci-dessous d'un article de M. Francisque Bouillier.

Ces quelques pages signalent " avec vigueur l'une des plaies les plus graves de ce temps : le défaut d'énergie chez un très grand nombre de ceux qui devraient donner en tout le bon exemple.

.....

Après s'être demandé *comment va le monde*, l'honorable rédacteur du *Correspondant* se répond qu'il ne va pas bien, sauf peut-être pour M. Renan, puis il s'attache à déterminer l'une des causes et, a son avis la principale du malaise social ; cette cause, ajoute-t-il crûment, " c'est la lâcheté. "

.....Combien peu en est-il qui aient en toute occasion ce courage de leur opinion, c'est-à-dire qui votent, qui parlent, qui agissent, dans la vie publique et privée, comme ils pensent ! Combien peu en est-il, surtout en politique, depuis le simple électeur, peut-être même jusqu'au président de la République ! Parlons d'abord de la lâcheté en politique ; c'est celle qui est le plus en évidence, qui éclate davantage aux yeux de tous, et c'est, à notre avis, le grand mal du jour. Sans doute, ce mal n'est pas nouveau, mais il semble en progrès et en voie d'atteindre les plus alarmantes proportions. C'est la lâcheté politique qui tous les jours nous pousse sur la pente glissante et fatale au bout de laquelle chacun voit l'abîme.

Sous tous les régimes, monarchie, empire et même république, il y a toujours eu un certain nombre de modérés et de sages, sinon d'une manière absolue, au moins relativement aux exaltés et aux violents de la même époque ou du même parti. Comment se fait-il que ces sages, dont la raison semblait devoir l'emporter, après un ascendant ordinairement de peu de durée, soient réduits à l'impuissance, mis de côté et remplacés par ceux dont ils avaient combattu les violences et les folies ? Lisez notre histoire, parcourez le *Journal officiel*, ils ont vu, ils ont signalé, avec autant de sagacité que de force, les dangers de la politique qui, malgré eux, a triomphé. A la tribune, dans la presse, au pouvoir, dans l'opposition, c'était la raison qui parlait par leur bouche, non sans éloquence et sans courage. Leurs conseils étaient les bons, leurs menaçantes prophéties étaient les vraies, comme on l'a bien vu plus tard. Ah ! s'ils l'eussent emporté, s'ils eussent été écoutés, que de fautes, de violences, de folies, de catastrophes, de révolutions eussent été épargnées à la France ! C'est là un lieu commun qui n'a pas besoin de démonstration, et sur lequel il est tout à fait inutile d'insister.

Nous avons à nous demander d'où vient que ces sages aient eu si peu de crédit et qu'ils n'aient pas retenu ou rallié à eux plus de partisans parmi les sénateurs et les députés ou parmi les électeurs. D'où vient qu'aux moments critiques ils sont abandonnés et reniés par un si grand nombre, par leurs amis, leurs partisans, leurs plus chauds panégyristes de la veille, et qui, aux premiers jours, avaient jeté dans l'urne tant de bulletins en leur honneur ? Pourquoi maintenant passent-ils d'un autre côté, pourquoi sont-ils avec ces violents, ces fanatiques qu'ils reniaient la veille, et dont le triomphe serait la ruine de tout ce qu'ils voudraient conserver dans le fond de leur cœur ? Nous savons bien que dans ces évolutions il faut faire la part des intérêts, des amours-propres, des rivalités, de l'ambition, de l'amour des places et des honneurs, divers mobiles qui ne se concilient pas toujours avec la sagesse ni avec le bien de la patrie. Mais si cela suffit à expliquer l'attitude, les manœuvres, les défections de quelques individualités en vue, il faut encore une autre cause pour rendre compte de tous les revirements qui ont lieu de la Plaine à la Montagne parmi ceux, plus nombreux et plus obscurs, qui ne sauraient aspirer à un portefeuille de ministre ou à une place de sous-secrétaire d'Etat, quoique peut-être ils ne dédaignent pas certains profits et avantages moins éclatants, mais plus sûrs.

Je pense que, chez la plupart, un sentiment honteux, celui de la peur, s'ajoute, s'il n'est pas le seul, à tous les autres. Pendant les révolutions, dans les temps troublés, quelle influence n'a pas eue la peur sur les décisions et les votes des hommes politiques et des assemblées, et sur le cours vertigineux des événements ?

Analysez les principaux votes des majorités de la Chambre et surtout du Sénat qui, en quelques années, nous ont si rapidement amenés de la république conservatrice, laquelle a passé comme une ombre, à cette *vraie* république contre laquelle se soulève enfin l'opinion publique. Parmi ces votes, qui sont autant de fautes et de taches pour notre gouvernement, combien n'en est-il pas où la peur a fait l'appoint de la majorité, combien qui ont été donnés à contre-cœur par tel ou tel député ou tel sénateur ? La crainte d'être dénoncé à la multitude, aux électeurs, aux journaux comme clérical ou royaliste, l'intimidation exercée par les violents qui sont capables de tout, et d'un autre côté l'assurance où l'on est de n'avoir rien à craindre du côté des modérés, même quand on les trahit, voilà le secret sentiment qui en a déterminé plusieurs dans les votes et les circonstances les plus graves de l'histoire politique contemporaine.

J'abords un sujet plus délicat, celui de la faiblesse au sein des fidèles et quelquefois de leurs pasteurs, même quand il y va du respect de leur foi et de leur culte. Ils sont nombreux, dans toutes les conditions, riches ou pauvres, de tout âge, de tout sexe, dans les villes et les campagnes, dans toutes les parties de la France, depuis la capitale jusqu'au dernier hameau ceux qu'anime encore la foi religieuse. Comment se laissent-ils impunément opprimer outrager, dépouiller, persécuter, égorger presque comme des moutons, par un petit nombre de jacobins et de sectaires ? On ne saurait dire qu'ils tiennent peu à leur foi et qu'elle soit peu sincère, quand on considère quels sacrifices ils font de leurs bourses pour maintenir leurs institutions religieuses, leurs écoles, leur culte, contre des spoliations partielles, prélude prochain d'une spoliation suprême. Ils ont bien des vertus qu'on ne saurait trop louer ; mais, parmi toutes ces vertus, il en est une, à notre avis, qu'ils poussent à l'excès : celle de la soumission ou de la résignation. Faut-il rappeler ce malheureux budget des cultes, rogné, mutilé outrageusement chaque année, en attendant qu'il soit supprimé, les prêtres chassés des écoles comme des pestiférés, le recrutement du sacerdoce entravé par la suppression des bourses des séminaires et par la prochaine obligation du service militaire imposé aux séminaristes ? Le budget des cultes en Algérie, instrument puissant de propagande et de civilisation française, non moins que de religion, à travers l'Afrique, n'a pas lui-même trouvé grâce. Les clefs des églises sont aux mains non plus des curés, mais des bons maires républicains ; les cloches sont laïcisées et contraintes à sonner le 14 juillet ; à cette condition seulement, elles peuvent encore continuer de sonner à Pâques et à Noël. Enfin les croix elles-mêmes, objets de la vénération des fidèles sont abattues partout, comme en 93, non pas seulement sur les places publiques, mais jusque dans les cimetières.

Dans les cimetières eux-mêmes, il y a plusieurs sortes de croix, les croix particulières sur les tombes individuelles, et d'autres qui, plus que toutes les autres, semblaient dignes du respect, même des plus libre-penseurs, les grandes croix, les croix pour tous qui s'élèvent au centre du champ funèbre et de la foule des morts, croix des pauvres, croix de ceux qui n'en ont pas d'autres, unique point de ralliement de leurs familles, mères, époux, enfants, qui venaient y déposer des prières et quelques couronnes. Abattre une seule de ces croix communes, c'était en abattre des milliers à la fois. Comment les conseils municipaux de Paris et de Lyon auraient-ils résisté à une pareille tentation ? Paris n'a pas été sans doute indifférent à cet acte de vanda'isme sacrilège, mais Lyon s'en est ému davantage. Là, du moins, la foule des fidèles est sortie de cette attitude trop passive et trop résignée qui encourage nos jacobins à de nouveaux excès ; une double et imposante manifestation s'est produite dont le souvenir ne sera pas perdu. Des milliers de femmes et d'hommes, émus, indignés, les femmes un jour, les hommes un autre, se sont donné rendez-vous pour protester par un immense pèlerinage au grand cimetière de Loyasse. Au milieu de cette foule en prières et à genoux, sur l'emplacement même de la croix brisée, une femme du peuple, vêtue de noir, s'est tout à coup levée, comme inspirée, et les larmes aux yeux, les mains vers le ciel, s'est écriée : " Vive la religion ! vive la croix ! Malédiction aux bandits qui l'ont renversée ! " Bientôt sans doute elle sera remplacée par le drapeau rouge.

Je m'imagine que de pareilles manifestations, plus souvent répétées, rendraient les persécuteurs un peu plus circonspects. La soumission les encourage, elle ne les désarme pas ; ils frappent autant de coups qu'on semble disposé à en supporter. Qu'on soit pieux, croyant, sincère, soumis à tous les préceptes de l'Eglise, mais qu'on outre qu'on soit courageux pour faire respecter en soi et chez les autres la liberté religieuse. N'est-ce pas un triste spectacle de voir, comme plus d'une fois il est arrivé, quelques fanatiques, des gamins, des ivrognes, troubler une cérémonie sainte, sans que, parmi des centaines de fidèles, il s'en trouve une poignée pour les mettre à la raison ? Le Panthéon a été désaffecté, c'est-à-dire dérobé à la religion catholique, pour de grandes funérailles dont la démagogie s'est emparée ; le tour de Notre-Dame n'est pas loin. Quelque ministre pourra soutenir aussi, en invoquant 98, que la rendre au culte de la raison, c'est la rendre à sa destination primitive. Pourquoi ménager les catholiques ? On sait qu'ils ne font pas d'émeutes.

Le ministre des cultes ne compte-t-il pas un peu trop sur la docilité et l'esprit de soumission des évêques, quand il leur enjoint de garder la neutralité aux prochaines élections ? Ils sont placés entre leurs amis, leurs défenseurs, le troupeau des fidèles confiés à leur garde, et des ennemis acharnés qui veulent les dépouiller de tout, des loups dévorants qui rôdent autour de la bergerie ; il s'agit pour eux d'être ou de ne pas être. Leur demander de rester neutres dans cette lutte suprême, de ne pas même lever leurs mains au Ciel en faveur de ceux qui combattent pour eux, c'est pousser bien loin l'injure et la dérision.

La Convention, après le 9 thermidor, pendant les quelques mois où elle se trouva, un peu malgré elle, représenter la modération et la réaction contre le terrorisme, rencontra de précieux auxiliaires dans des jeunes gens de bonne volonté qu'on a appelés la jeunesse dorée. En germinal et en prairial, dans ses dernières luttes contre les jacobins et la Montagne, elle dut en grande partie son salut à cette jeunesse toujours prête à répondre à son appel et à poursuivre les jacobins intimidés à leur tour et pourchassés dans leurs dernières retraites. Nous ne voudrions pas proposer la jeunesse dorée pour exemple en tout point à notre jeunesse ; mais nous lui voudrions quelque chose de son courage contre les jacobins d'aujourd'hui ; nous voudrions qu'elle eût assez d'énergie pour que l'intimidation, quand il y a lutte, ne fût pas de son côté, et qu'au lieu de se tenir à l'écart, elle intervint plus souvent pour la raison et le bon droit. Dans ces dernières années, nous ne connaissons qu'une seule circonstance où la jeunesse des écoles ait donné signe de vie pour une cause d'ordre et de patriotisme. Il faut lui savoir gré, quoiqu'elle n'ait pas réussi, d'avoir tenté, aux funérailles de Vallès, d'arracher le drapeau des socialistes allemande, ce double outrage à la patrie et à l'ordre social. Hors de là, elle a toujours laissé le champ libre aux turbulents, aux perturbateurs, de toute espèce, aux faux étudiants qui prétendaient représenter les écoles, agir et parleren leur nom, au lieu d'opposer manifestation à manifestation, de se liguer pour une bonne cause et de remettre elle-même l'ordre chez elle, c'est-à-dire dans les écoles et les amphithéâtres, sans attendre l'intervention tardive et fâcheuse de la police.

D'où vient que la jeunesse d'aujourd'hui n'a pas l'âme plus fortement trempée, et qu'elle est plus disposée à se retirer hors de la mêlée qu'à tenir en échec les fous et les violents ? Je crois que l'éducation morale des maisons de l'Etat, comme des maisons ecclésiastiques, plus encore de l'intérieur des familles, n'est pout-être pas suffisamment virile. On y enseigne sans doute toutes sortes de bonnes choses, mais il semble qu'on oublie d'enseigner à être des hommes hardis et courageux, à ne pas redouter la lutte et le combat pour le bon droit et lorsqu'il y aurait à empêcher quelque désordre ou quelque scandale. Nos jeunes gens bien élevés ont de bonnes manières et de bons sentiments, ils sont aimables dans un salon ; mais ils sont peu empressés de payer de leur personne dans des foules et des bagares ; ils n'ont garde de se commettre d'aucune façon pour n'importe quel motif, dans la rue, dans des réunions publiques ou même dans un amphithéâtre de faculté. Ont-ils donc peur de gâter leur toilette en mettant la main sur le collet d'un gredin quelconque ? Exhortons les jeunes gens d'aujourd'hui à un peu plus de courage ! Laprade, mon illustre compatriote, l'a dit en beaux vers :

Il faut de plus mâles sauveurs
Dans l'affreux orage où nous sommes ;
Nous avons eu trop de rêveurs,
Soyez des hommes !

Avis aux Contribuables.

Attendu que par la loi toutes plaintes contre l'évaluation de biens fonds et pour réductions de taxes, doivent être réglées avant le parachèvement des rôles de cotisations pour les différents quartiers de la ville de Montréal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'aucune demande pour réductions de taxes ne sera reçue par les évaluateurs après LUNDI le 26 courant.

J. T. DILLON, Président.
J. B. ALLARD.
P. H. MORIN.
RICHARD THOMAS.
J. W. GROSE.
GEO. B. MUIR,
Evaluateurs.

Hôtel-de-Ville,
Montréal, 12 oct 1885. } 1:1-12o

COMMERCE ET FINANCES.

BULLETIN MARITIME

Port de Montréal

ENTREES

13 oct.

Barque Apollo, McKenzie, de Sorel, sur lest.

Goelette Hudson, McRea, de Québec, sur lest.

Vapeur Polynesian, Ritchie, de Liverpool, général, H et A Allan.

Vapeur Lake Nepigon, Trammer, de Liverpool, général, H E Murray.

Vapeur Gesmond, Hall, de Newport, rails.

Vapeur Saltburn, Laver, de Pictou, charbon.

Vapeur Polino, Delisle, de St Jean, général, D Shaw.

Vapeur Concordia, Rollor, de Glasgow, général, R Reford.

Vapeur Lake Huron, Bernson, de Liverpool, général, H E Murray.

Vapeur Maharajah, Anislie, de la Havane sucre, raffinerie du St Laurent.

Vapeur West Cumberland, Brown, de Picton, charbon J G Sidey.

Vapeur Oregon, Williams, de Liverpool, général, D Torrance et Cie.

DEPARTS

Barque Dore, Hanson, pour Buenos Ayres, Anderson, McKenzie et cie, bois de sciage.

Vapeur West Cumberland, Brown, pour Picton, J G Sidey, sur lest.

PORT DE QUÉBEC.

ENTREES

12 oct.

Vapeur Oregon, Williams, Liverpool, W M Macpherson, général.

Vapeur Circassian, Richardson, Liverpool, Allans, Rae et Cie, général.

Barque Clyde, Suiter, Liverpool, DeWolf et Powell, charbon.

Barque Lilligentia, Gifford, Troon, pas de rapports.

Barque Magnum, Noëss, Londres, Price frère et Cie, lest, Chicoutimi.

Goelette Star, Vatcher, Burgeo, Verret, Stewart et Cie, poisson.

Goelette N W White, capitaine Bélanger, Anticosti, poisson.

SORTIES

Vapeur Oregon, Williams, Montréal, W M MacPherson.

Barque Niord, Hansen, Swansen, J S Murphy et Cie.

Barque New Brunswick, Nelson, Montréal, G M Webster et Cie,

BULLETIN FINANCIER

13 octobre.

L'argent est sans changements.

Le change est tranquille aux cours suivants :

Cours fournis par MM. Brais et Jackson, courtiers no 57 rue St-François Xavier.

LONDRES

60 jours	3 jours
Banquiers....8⅜ à 8 9/16	9 à 9 3/16
Courant.....8⅞ à ⅞	9⅛ à ⅜
Cables de....	9⅜ à 9⅝

NEW-YORK

Banquiers.....	1/16 Esc. à pair.
Courant.....	⅛ à ¼ Prime

STERLING A NEW-YORK

	Affiché	Transactions
60 jours.....	4.84½	4.83½ à ⅝
3 jours	4.86½	4.85½ à ¾
Cables.....		4.85⅞

Le taux de l'intérêt à Londres est de 1½ p. c.

Le 3 o/o à Londre ouvre à 100 3/16 et clôture à 1/16.

Le Pacifique Canadien, à Londres, a fait 47½.

A Paris, la rente 3 o/o est en baisse ; elle ouvre à 79.12½ et clôture à 78.97½.

LA BOURSE

Le mouvement spéculatif en hausse a continué ce matin, la banque de Montréal a fait 203, le Richelieu 60 ; l'une et l'autre valeur avec un assez bon nombre de ventes.

L'après-midi a été plus calme, et moins ferme, avec la banque de Montréal à 202½ et le Richelieu à 59½.

D'autres valeurs ont baissé cet après-midi : la banque de Toronto, de ½ à 188½, et les Chars Urbains de ½ à 111½.

Voici les ventes :

AVANT-MIDI

B. de Montréal, 25 à 202½, 5 à 202, 75 à 202½, 50 à 202⅞, 50 à 203.

B. des Marchands, 19 à 116, 25 à 116½.

Richelieu et Ontario, 310 à 59½, 169 à 59⅝, 31 à 60, 150 à 59⅝.

Chars Urbains, 155 à 115.

Gaz, 75 à 189½.

Obligations, Champlain Junction, $1000 à 91.

APRÈS-MIDI

B. de Montréal, 25 à 202½

B. de Toronto, 50 à 188½.

Richelieu, 75 à 59½.

Chars Urbains 50 à 114½.

Gaz, 50 à 189½, 250 à 189½.

BULLETIN COMMERCIAL

Marchés étrangers

Chicago 13—Les cours pratiques aujourd'hui pour disponible sont :

Blé 89⅞c.
Maïs 43¼c.
Avoine 25⅝c.
Lard salé $8 30.
Saindoux $6 00.

New-York, 13 — Coton lourd 9 13/16 à 9 15 1/16 *futures* lourds.

Farine soutenue super State de $3.05 à $3.60 ; do do l'Ouest, $3.05 à $3.60 commune à bonne extra, de $3.40 à $3.80.

Blé ferme No 2 roux, octobre 9 7⅛ à 9⅜

Seigle tranquille soutenu.

Maïs ferme.

Mêlé, de 52 à 52⅝.

Orge lourde.

Avoine plus facile mêlée de 32 à 36, de l'ouest de 29 à 39c ; No 2 octobre 30½

Lard salé, lourd $9 50 à $10 00.

Saindoux, ferme $6 30.

Mouvement des grains

New-York, 13.

Les arrivages et les ventes de la journée ont été :

	Arrivages	Ventes.
Farine, barils....	13,186	9,000
Blé, minots....	71,900	2,100, 00
Maïs, "	.....	.....
Avoine, "	.....	.....

Liverpool, 9 octobre 1885.

DÉPÊCHE DE BEERBOHM

Chargement en vue : Blé ferme, mais pas d'offres.

Chargement en passage : Blé très facile mais soutenu.

Liverpool sur place : Blé ferme mais tranquille.

MARCHE DE LIVERPOOL

(Par dépêche.)

	13 octobre.	
	s. d	s. d
Farine ar quint. l.....	00.0	00.0
Blé de printemps.....	7.2	7.4
Blé rouge	7.2	7.1
Blé, California No 2.....	7.2	7.4
" No 1.....	7.5	7.7
Maïs.....	4.7½	0.0
Avoine par 100 ℔.....	0.0	0.0
Orge	0.0	0.0
Pois	5.10	0.0
Lard salé	51.0	0.0
Saindoux	32 6	0.0
Lard fumé	30.0	31 0
Suif	28.0	0.0
Fromage nouveau.....	44 0	0.0

MARCHE DE NEW-YORK

(Par dernier câble)

13 octobre.

Clôture :

Blé rouge No 2.

do	do	octobre	0 00
do	do	novembre	1 01⅛
do	do	décembre	1 03½
do	do	janvier	1 05
Maïs			
do	do	octobre	00
do	do	novembre	51½
do	do	décembre	50
do	do	janvier.....	47½
Avoine.			
do	do	octobre	00
do	do	novembre	31½
do	do	décembre	32½
do	do	janvier	33

MARCHE DE CHICAGO.

(par dépêche)

13 octobre.

Blé	livraison	
" "	octobre.....	0 00
" "	novembre.....	0 91½
" "	décembre.....	0 93⅜
" "	janvier.....	0 94½
Maïs	livraison	
" "	octobre.....	0 00
" "	novembre.....	0 40⅜
" "	décembre.....	0 00
" "	janvier.....	0 00
Avoine	livraison	
" "	octobre.....	0 00
" "	novembre.....	0 25½
" "	décembre.....	0 00
" "	janvier.....	0 00
Lard salé	livraison	
" "	octobre.....	0 00
" "	novembre.....	8 90
" "	décembre.....	8 35
" "	janvier.....	9 20
Saindoux	livraison	
" "	octobre.....	0 00
" "	novembre.....	5 92½
" "	décembre.....	5 92½
" "	janvier.....	6 00

MARCHE DE MONTREAL

Grains et Farines

13 octobre.

Patents choix.....	$4 65 à 5 00
Patents supérieure.....	4 50 à 4 60
Supérieure extra.....	4 45 à 0 00
Extra superfine.....	4 35 à 4 40
Extra du printemps....	4 25 à 0 30
Forte (canadienne).....	4 30 à 4 40
Forte (manitoba).....	4 90 à 5 10
Fort de boulangerie....	4 80 à 5 00
Superfine	0 00 à 4 00
Fine	3 65 à 3 75
Middlings	3 50 à 3 60
Forte en sacs de 100 lbs.	2 10 à 2 15
Extra " " "	2 00 à 2 05
Sup. " " "	1 90 à 1 95
Forte de blé rouge d'hiver en poche de 100 lbs	2 40 à 2 45
Blé rouge d'hiver.....	0 94 à 0 95
" blanc "	0 92 à 0 93
" rouge du printemps.	0 94 à 0 95

Issues de blé :—

Son (gros	$13 50 à 14.00
" (fin)	15.00 à 16.00

Grains grossiers.

Pois le minot.....	$0 75 à 0 75
Avoine	0 32 à 0 33
Seigle.....	0 67½ à 0 69
Orge.....	0 55 à 0 65
Maïs.....	0 60 à 0 70

MARCHE AU FOIN

Nous cotons :

Foin en bottes 1re qualité..	10 00	12 00
" " 2e " ..	8 00	10 00
Paille	5 00	6 00

BEURRE ET FROMAGE

Nous cotons :

Beurre crémeries, frais ..	0 20 à 0 22
Des Townships	0 16 à 0 19
Morrisburgh.....	0 18 à 0 16
De l'Ouest	0 12 à 0 13½
Brockville	0 13 à 0 16
Vieux beurre	0 8 à 0 11
Fromages.	
Fromage sept.	0 09½ à 0 09½
Fromage août.....	0 08 à 0 08
Fromage juillet	0 06½ à 0 07½
Fromage commun.....	0 04 à 0 05

Arrivages de la journée, 1670 boîtes.

ARRIVAGE DES DENREES

Montréal, 13 octobre 1885.

	Canal.	G.-T.	C. P
Blé, minots.....	14500	8500	....
Maïs "	....	17000	....
Pois "	10000	19550	3052
Avoine "	....	1500	....
Seigle "	....	....	....
Orge "	....	1550	....
Farine, barils	....	1635	1500
Farine d'avoine "	....	....	....
Issues	10	....	....
Sacs, linailles	18	307	300
Lard salé "	....	....	....
Saindoux "	....	....	....
Fromage caisses....	470	1283	2662
Porcs abattus.....	....	....	....
Suif, barils.....	....	....	....
Cuir, rouleaux.....	....	40	....
Alcools	....	800	....
Tabac, colis	....	....	....
Pétrole	....	....	....
Peaux crues.....	....	....	....

ANNONCES DANS LES JOURNAUX

Un livre de 160 pages. Le meilleur livre qu'un annonceur puisse consulter, qu'il soit expert ou non. Il contient une liste de tous les journaux et leurs tarifs pour annonces. L'annonceur qui veut dépenser une piastre en annonces trouvera dans ce livre les informations dont il a besoin aussi bien que celui qui veut en dépenser cent mille. *Un système y est indiqué rencontrant ses vues.* 149 éditions ont déjà été publiées. Envoyé par la malle sur réception de 10 centins. Ecrivez à GEO. P. ROWELL & CIE, BUREAU DE PUBLICITE, No. 10, Spruce Street, " Printing House Sq." New-York.

18j 85

AVIS

Liste des Bureaux permanents de vaccination

DR REED, 1 Carré Phillips.
DR DAZE, 1390 rue Ste Catherine,
DR HUTCHISON, 515 rue Wellington,
DR ROY, 367 rue N.-Dame (Hochelaga).
DR LAPORTE, 1130 rue Ontario.
DR CASGRAIN, 102 rue St Denis.
DR AIRTHE, 23 Carré Richmond.
DR BOUCHARD, 57 rue Visitation,
DR DEMERS, 2195 rue Notre-Dame.
DR LEBLANC, 131 rue Centre.
DR N. FAFARD, 344 rue Amherst.
DR MARSOLAIS, 1320 rue Notre-Dame-Est.

Ces bureaux sont ouverts tous les jours de 8 à 9.30 heures A.M., et de 6 à 7.30 heures, P.M.

La vaccination se fait en outre au Bureau de Santé à l'Hôtel-de-Ville et aux succursales du Bureau de Santé No. 429 rue Ste Catherine, et 2311 rue Notre-Dame, entre 9 heures A.M. et 5 heures P. M.

Aussi, au Dispensaire de Montréal, 135 rue St. Antoine ;

Au Dispensaire Universitaire, rue St. Urbain ;

Hôpital de l'Ouest, 2251 rue

A nos abonnés

Nos amis voudront bien se rappeler que l'abonnement est *payable d'avance*. Ceux qui seraint arriérés sont priés de ce mettre en règle avec l'administration, **avant le 1er novembre prochain.**

Chaque abonné hebdomadaire trouvera l'état de son compte dans la date qui suit son adresse. Si elle est antérieur, il doit depuis cette date. Si elle est postérieure, il est en règle jusque là.

A nos abonnés des Etats-Unis

M. Elphège Archambault, de Woonsocket, R. I., ayant cessé d'agir comme notre agent, nos abonnés des Etats-Unis sont priés d'envoyer à l'avenir le montant de leur abonnement au bureau de l'*Etendard* à Montréal.

SOMMAIRE

1ère page,

Feuilleton : Le Royal Proscrit.

Reproduction—Comment va le monde. —Commerce et finances.

2ème page.

Complication de la question nationale—Monsieur le curé Limoge—Revue de la Presse—Mgr Gravel à St Hyacinthe—Assurance Mutuelle contre le feu de la Cité de Montréal—Le bureau de Poste—Télégraphies—Faits du jour.

3ème page.

Edition du soir.

4ème page

Edition extra.

L'ETENDARD

MERCREDI, 14 OCT 1885.

Complications de la question nationale

Lettre de Sir John

La lettre suivante, que nous adresse l'un des notables parmi les citoyens canadiens français de Winnipeg, ne saurait nous laisser indifférents.

Si le fait quelle mentionne est vrai, l'on ne saurait lui donner trop de publicité, afin que toute la nation Canadienne-française sache parfaitement à quoi s'en tenir sur les dispositions réelles de ceux en qui elle a mis ses confiances.

S'il est faux, il y a égale urgence de signaler le fait que la presse s'en est emparé et l'a répandu dans une portion de la population, afin de convaincre Sir John de la nécessité qu'il y a de le démentir.

Winnipeg, 5 Oct., 1885.

A M. le Directeur de "l'Etendard"

Hon. Monsieur,

Je vous ai adressé, hier, un numéro du *Winnipeg Sifting*, pour vous donner connaissance d'une lettre qu'on dit avoir été écrite par Sir John A Macdonald à son fils, résidant à Winnipeg.

Ce dernier, paraît-il, l'aurait communiquée au rédacteur du *Sifting*, qui s'est hâté d'en donner connaissance à ses abonnés. Cette lettre, telle qu'elle est, et venant d'une telle autorité, aurait une très-grande portée.

Les commentaires qui la suivent vous donneront la mesure des sentiments dont sont animés nos concitoyens anglais de Winnipeg.

Les paroles du Sifting ne sont que l'écho de ce qui se dit dans les cercles francophobes de notre cité.

L'on m'informe qu'ici les rédacteurs du Manitoba ne peuvent guère parler dans leur journal. Mais j'espère que vous relèverez dans l'*Etendard* cet imprudent article des écrivains du Sifting. *Tâchez de leur mettre sous les yeux les dangers que les anglais auraient à courir si une guerre civile éclatait, entourés comme ils le sont de sauvages, de métis et de fénians* qui ne hâteraient de prêter main forte aux Canadiens. Quand 80 métis ont épuisé nos forces réunies, que feraient les gens d'Ontario avec tous ces éléments divers sur le dos ? Actuellement, les anglais feraient mieux d'être moins fanfarons.

Veuillez, M. le Sénateur, croire a l'assurance de ma parfaite estime pour vous.

PACIFIQUE

Voici un extrait de l'article auquel notre correspondant fait allusion. Il porte un titre français :

ENTRE NOUS

[Du *Winnipeg Siftings*]

On nous a communiqué une lettre de Sir John MacDonald à un ami de cette ville, avec permission d'en publier le contenu.

En ce qui regarde le sort de Louis Riel, Sir John dit :—Que le sort de cet homme dépend entièrement du Conseil Privé d'Angleterre. Si ce tribunal décide en faveur de Riel, la sentence de mort ne sera pas exécutée, *mais si, comme sir John le prévoit, la sentence est maintenue, le gouvernement canadien ne lui accordera pas de sursis et il sera pendu.* Sir John dit aussi que *si les Canadiens-Français mettent à exécution la menace qu'ils ont faite de se révolter si Riel est pendu, les gens de langue anglaise de la puissance et le gouvernement devront les rencontrer les armes à la main.* Si ceci doit avoir lieu, si il doit réellement y avoir une guerre de races, *il n'y a pas de meilleur temps que le temps présent, et sir John a confiance* que le 90ième bataillon d'Infanterie Légère de Winnipeg et les autres régiments de Manitoba seront prêts à se rendre à Ontario où ailleurs lorsqu'ils en recevront l'ordre et à faire leur devoir aussi fidèlement qu'ils l'ont fait par le passé."

Ainsi fait-on parler Sir John, dans le numéro du 3 septembre de ce journal. Voilà donc plus de dix jours que cette affirmation est faite et nous ne sachions pas qu'aucun des organes de Sir John y ait donné un démenti.

Est-il vraisemblable qu'un homme de l'expérience et de l'habilité politique de Sir John ait tenu un tel langage ? Surtout lorsque Sir John sait mieux que personne que, comme question de fait, *il est faux* que les Canadiens-Français aient ménacé de se révolter ; bien que les Anglais les aient provoqués bien souvent à le faire, et cela de la façon la plus odieuse imaginable.

Nous ne dirons pas aujourd'hui tout ce que nous inspirent ces paroles prêtées à Sir John. Il convient, croyons nous, d'attendre encore quelques jours pour les apprécier à leur juste valeur.

Mais nous n'avons pas d'objection à déclarer, dès aujourd'hui, que nous préfererions, de la part du Très Honorable Premier ministre du Canada, une attitude nette, franche et bien définie, fut-elle même clairement hostile à nos revendications nationales, à la politique de bascule et de balençoires au moyen de laquelle il a voulu, jusqu'à présent, flatter successivement le sentiment national des Canadiens-Français, tout en courtisant d'un autre côté le fanatisme orangiste.

Cette politique d'expédients est tout-à-fait indigne d'un homme d'Etat et c'est une honte et un déshonneur pour le Canada que ceux qui la suivent ne rencontrent pas, de la part de la masse de tous les honnêtes gens a quelque parti qu'ils appartiennent, la condamnation énergique quelle mérite.

C'est malheureusement la politique qui a prévalu chez nous, politique d'astuce, d'intrigues et de favoritisme, édifiée sur les ruines des principes qui avaient fait la force du grand et glorieux parti conservateur.

Nos réclamations nationnales sont bien fondées ou elles ne le sont pas.

Si elles sont bien fondées, nous avions droit d'attendre, de la part des chefs politiques du Canada, une attitude ferme et énergique, digne d'hommes d'Etat et capable d'en imposer aux masses ignorantes, que le fanatisme et la haine aveuglent et que le préjugés rendent injustes et tyranniques.

Si l'on a la prétention de dire qu'elles ne le sont pas, que l'on vienne courageusement et carrément nous rencontrer en face et nous démontrer en quoi et comment les droits que nous revendiquons et dont nous réclamons l'exercice ne sont pas nos droits.

Que l'on vienne nous établir, par des chiffres officiels, que les Canadiens-français ont leur part légitime des charges et du patronage publics ; que l'on vienne nous démontrer que, dans l'établissement du Nord-Ouest, la nationalité Canadienne-française a reçu des chances d'expension et des avantages proportionnées à son importance et à la place quelle occupait en 1872 dans la confédération Canadienne.

Si les métis n'avaient pas une cause juste ; si on leur avait fait justice avant la rébellion, qu'on nous le démontre.

S'il n'y a pas eu provocation suraboundante, tel qu'établi par les documents publics, de façon a excuser, si non à justifier leur mouvement, qu'on fasse voir que les documents publics ont menti.

S'il y a une ombre d'excuse, un semblant de prétexte à l'injustice systématique, arbitraire et tyrannique avec laquelle on leur a, dix années durant, refusé insolemment et brutalement la reconnaissance de leurs droits les plus évidents, qu'on le dise !

S'il n'est pas vrai que des orangistes ou autres fanatiques aient pratiqué au Nord-Ouest l'assassinat, le pillage et l'incendie, dans la mesure qu'il est prouvé, qu'on s'empresse donc de réfuter et de détruire sur ce point, les statistiques et les déclarations si positives mises devant le public.

D'un autre côté, s'il est vrai que ces horreurs aient été commises, que sont donc les fautes imputées à Riel et à ses compagnons, comparées aux crimes de ces sauvages d'Ontario ?

Alors, pourquoi ne parler que de pendaison de Riel et de prison à être infligée aux Métis français ? Pourquoi des hommes cent fois plus coupables sont-ils laissés libres et jouissent-ils de l'impunité ?

Voilà ce que ne cessent de se demander les gens honnêtes, tous ceux qui ont quelques notions claires du droit et le sens de la justice, à quelque nationalité et à quelque parti qu'ils appartiennent.

Et que répond le gouvernement ?

.....

Puisque l'honorable Premier a des confidances à faire aux fanatiques de Winnipeg, touchant le sort de Riel, pourquoi ne leur démontre-t-il pas en même temps que les malfaiteurs qui se trouvent dans leurs rangs ne sauraient éviter la corde ?

Est-ce que les lois n'ont de rigueur que pour les gens de sang français ?

Et quelle que soit la culpabilité des Métis, y a-t-il un homme de sens commun qui oserait la comparer à la criminalité de certaines gens qui jouissent aujourd'hui de l'impunité ?

Monsieur le curé Limoge

L'un des prêtres les plus distingués du diocèse de St Hyacinthe, M. l'abbé Limoges, a été dernièrement transféré de la cure de Farnham à celle de Bélœil.

Nous avons annoncé cette mutation.

Mais une lettre fort intéressante nous faisant connaître une démonstration tout à fait touchante, qui a eu lieu à l'occasion de ce départ, est restée non ouverte à cause de l'absence momentanée de notre Directeur, et par un regrettable oubli, n'a été mise devant lui qu'hier.

Nous nous empressons de réparer autant que possible cette omission en publiant ce compte rendu et en offrant nos excuses à qui de droit.

Collège Ste-Croix, Farnham, P. Q.

A l'occasion de son prochain départ de Farnham pour la cure de Bélœil, le Révérend M. Limoges a été jeudi dernier, l'objet d'une touchante démonstration au Collège Ste-Croix. Il y célébra la messe, à laquelle assistèrent tous les élèves tant externes qu'internes. L'orchestre exécuta pendant l'office deux morceaux et le chœur chanta en partie quelques cantiques d'une musique choisie.

Une demi-heure après la messe, M. le Curé, accompagné du Révérend Père Supérieur et de tous les Professeurs, entra dans la salle des élèves, où la fanfare l'accueillit par une joyeuse sérénade. Puis, M. Tining, de Waterloo, élève de la classe d'affaires, présenta en anglais une adresse d'adieu. Il fut suivi par M. H Robillard, de St-Liboire, étudiant aussi lui en classe d'affaires, qui lut un compliment français, dans lequel il rappela à M. le Curé les dons que celui ci a faits, pendant les quatre années qu'il a passées à Farnham, aux élèves du Collège, soit pour les stimuler à l'étude, soit pour les récréer pendant leurs heures d'amusements.

Le Révérend Père Dion, Supérieur, se fit ensuite l'interprète des professeurs et directeurs de l'Institution et adressa la parole à M. le Curé en ces termes.

Révérend Messire,

C'est avec les sentiments d'une profonde tristesse que les directeurs et professeurs du collège Ste Croix se réunissent actuellement autres de vous, a l'occasion de votre prochain départ.

Une expérience de quatre années nous a fait connaître M. le curé, les dons excellents que la divine providence vous a départis. Plus d'une fois, pendant votre administration curiale en cette localité, il nous a été donné de constater dans votre personne la vérification de ce mot des saintes écritures : "*Vir amabilis ad societatem magis amicus erit quam frater.*" Pro. XVIII,24.

Oui, M. le curé, vos relations avec nous, toujours caractérisées par une cordialité tout ingénue, nous faisaient voir en vous un ami sincère, dont l'agréable société nous procurait des jouissances qui, d'après l'oracle divin, surpassent même celles d'une douce fraternité. En outre, le titre de bienfaiteur de notre maison, que vous vous êtes acquis par différents dons, nous inspire aussi du regret en ce moment où nous vous disons adieu ; car la reconnaissance dont nos cœurs sont remplis nous rend plus douloureux votre départ : tant il est vrai que plus il y a de liens à rompre, plus difficile et pénible est la séparation.

En nous laissant, M. le curé, vous pouvez conserver l'assurance que votre souvenir restera longtemps dans la mémoire de tous les membres de la congrégation de Ste Croix qui, étant employés dans l'enseignement ou la direction du collège, pendant votre séjour à Farnham, ont eu par là l'avantage de vous connaître. Aussi longtemps qu'existera cette Institution, des vœux et des prières s'élèveront chaque jour vers le trône de Dieu pour en faire descendre sur vous, comme sur tous les autres bienfaiteurs de l'œuvre, les plus précieuses bénédictions. De votre côté, M. le curé, vous ne perdrez pas de vue, j'espère, ceux qui vous furent très attachés pendant la *durée de votre ministère pastoral* à Farnham.

En terminant, nous demandons à Dieu de vous accorder les grâces qu'il vous faut pour travailler efficacement au salut des ouailles que le premier pasteur de ce diocèse vous a confiées dans une autre partie de sa juridiction.

Puis, quand viendra l'heure du suprême départ, viendra aussi l'heure de la rénumération. C'est alors que le souverain Maître, l'œil de qui rien n'échappe, vous rappellera tous les bienfaits que vous aurez semés sur vos pas, le zèle que vous aurez déployé dans la culture du champ varié qu'il aura confié à votre travail et à votre sollicitude.

Euge serve bone et fidelis, entendrez-vous dans l'ivresse de la plus ineffable joie, *quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam ; intra in gaudium Domini tui.*"

(Signé)

Geo. Aug, Dion, Ptre, C. S. C, supr.
A. D. Cormier, Ptre, C. S. C.
L. M, Lynch, Ptre, C. S. C.
L. E. Guertin, C. S. C.
F. Olivier, C. S. C.
Fr. Rémi, C. S. C.
Fr. Léonidas, C. S. C.
A. Bérubé, H. Pepin.
H, Driscoll, L. Scallon.
A. Fontaine, E. Viau, Prof., mus.

M. l'abbé Limoges répondit, d'une voix très émue, qu'il n'avait qu'à se féliciter des excellents rapports que le personnel du Collège avait entretenus avec lui ; qu'il était très touché des marques d'affection qu'on lui témoignait en ce moment ; qu'il ne regrettait nullement les dons qu'il avait faits et qu'il aurait continué chaque année, s'il fût resté ici, à encourager autant que possible l'œuvre si bien commencée par la communauté de Ste Croix ; qu'il n'oublierait jamais les directeurs, les professeurs et tous les élèves qu'il avait connus. Il souhaita à ces derniers de correspondre toujours dignement au zèle de leurs professeurs, afin de devenir plus tard des citoyens utiles à la patrie et de demeurer surtout des chrétiens fervents.

Il termina par quelques mots en anglais, et avant de prononcer le touchant "Farewell" qu'il rendait à ceux qui avaient présenté les adresses, il donna, sur la demande du supérieur, avec une grande effusion de cœur, une dernière bénédiction à la communauté agenouillée devant lui.

—*Communiqué.*

(*Le Courrier de St Hyacinthe* est prié de reproduire.)

REVUE DE LA PRESSE

UNE OPINION ECLAIREE

Il nous est tout particulièrement agréable de constater que les calomniateurs des Canadiens Français ne se trouvent pas, généralement, parmi la classe instruite et éclairée des gens de langue anglaise.

M. A. M. Elliott vient de publier dans l'*American journal of Philology*, un intéressant travail, ayant pour titre "*The French Language of Canada.* C'est un éloge magnifique des Canadiens-Français, de leur vitalité, de leurs mœurs et de leur langue.

L'auteur parle du dictionnaire généalogique de l'abbé Tanguay, qui démontre l'exactitude et la perfection avec laquelle les régistres de l'état civil sont tenus au Canada.

M. Breton-Joly vient de publier un excellent résumé de cet article.

LA QUESTION D'ORIENT

La *Gazette*, dans le cours d'un article sur la question Orientale publie le résumé suivant d'un discours prononcé au *Draper's Hall*, à Londres, par le ministre servien.

Les peuples des Balkans, dit le Ministre, sont tombés, grâce à leurs discordes intestines. Chaque peuple voulait dominer les autres. Grec, Slave et Bulgare voulut tour-à-tour régner à la suite de ces troubles et leur empire tomba dans l'anarchie et la décadence et devint pour les Turcs une proie facile.

Depuis des siècles ils ont été écrasés par la tyrannie Ottomane. De temps en temps, ils ont renouvelé la lutte pour l'indépendance, mais avec le premier souffle de liberté, les discordes intestines recommençaient.

Quoiqu'il en soit, ce que nous désirons maintenant, continua ce ministre, c'est une confédération de tous les peuples des Balkans.

C'est là, à mon avis, la seule solution possible de la question orientale. Chaque peuple conserverait ainsi son autonomie, sans donner lieu aux luttes, qui, jusqu'ici ont fait la ruine de tous.

La *Gazette* ajoute que l'adoption de cette idée aurait probablement pour effet de chasser les Turcs de l'Europe.

FÉDÉRATION IMPÉRIALE

Au moment où la fédération impériale parait occuper davantage les esprits en Angleterre, et où même le premier ministre de l'Empire Britannique songe à faire de cette question un article de son progrmme, il n'est pas sans intérêt de savoir ce qu'en pense l'organe de l'Hon. Premier du Canada.

Voici ce que dit le *Mail* à ce sujet :

Il est inutile d'ajouter qu'aucun plan de fédération Impériale, tendant à diminuer le pouvoir dont nous jouissons aujourd'hui d'administrer nos propres affaires et de développer les industries canadiennes, de nous mêler aux luttes de l'ancien monde ou de faire des Etats-Unis un ennemi irrité et aggressif nous menaçant sans cesse d'une guerre, ne serait adopté par nous. Si le rêve ne peut se réaliser sans nous exposer à toutes ces calamités, il doit rester à l'état de rêve.

QUESTION JUDICIAIRE

Une singulière question judiciaire se présente à la considération des jurisconsultes des Etats-Unis.

Le juge Clough, de la Cour Supérieure de San Francisco, étant atteint d'aliénation mentale, on l'a forcé de donner sa démission et on l'a remplacé. Mais voilà que tout-à-coup le juge revient à la raison et réclâme sa place, alléguant qu'une personne atteinte d'aliénation mentale ne peut faire aucun contrat ni stipulation qui soit valable devant la loi.

Il sera intéressant de savoir à quelle décision on arrivera.

LA DYNAMITE

Les autorités militaires anglaises, en sont arrivées à la conclusion que l'usages de la dynamite n'est pas avantageuse pour le service d'artillerie. C'est une matière tellement dangereuse à manier que les inconvénients en sont plus grands que les avantages.

GOUVERNEMENT POPULAIRE

Le *Mail*, dans un article sur les "accidents de la politique", parle longuement de l'incertitude du vote populaire et conclut ainsi :

Il est évident que le système de gouvernement populaire, quoique le meilleur qu'on ait découvert jusqu'à présent, est loin d'être parfait. Un jour viendra peut-être où les électeurs seront assez éclairés pour agir avec sagesse, mais ce ne sera pas dans notre siècle.

Le gouvernement populaire, tel qu'on l'entent et qu'on le pratique de nos jours, semble être bâsé sur ce dicton bien connu "mettez la charrue devant les bœufs.

RIEL

Le sort de Riel semble être plus incertain que jamais. Il y a quelque temps, la *Minerve* semblait favorable à une commutation de peine, aujourd'hui elle demande :

Si le clergé catholique de la Saskatchewan n'a pas, dans une lettre collective, déclaré Riel indigne des sympathies de notre Eglise et de ses co-religionnaires ?

Si le R. P, Fourmond n'a pas qualifié Riel d'Antechrist, lui attribuant la responsabilité du massacre des RR. PP. Fafard et Marchand, ainsi que de tous les crimes commis là bas ?

Le *Mail*, autre organe du gouvernement, prononce ces paroles significatives.

"Nous supposons, ayant confiance dans l'exécutif, que si l'appel en Angleterre est renvoyé, la sentence du tribunal sera exécutée, de la manière ordinaire, a moins qu'ils ne se présente quelque raison sérieuse d'en agir autrement, ce que nous ne prévoyons aucunement aujourd'hui."

Ajoutons à cela la fameuse lettre de Sir John et on est forcé d'avouer que la situation est critique.

Nous répétons encore une fois ce que nous avons maintes fois déclaré :

Dans l'esprit de tout homme raisonnable il ns peut y avoir un doute sur la folie de Riel. Son exécution serait donc un crime contre le droit des gens et contre l'humanité.

Les bureaux de Poste

En 1875, le nombre des bureaux de postes en Canada, était de 4,872. Il y en a aujourd'hui, 7,035, soit une augmentation, dans la dernière décade, de 2,843. La route de la malle, en 1875, comprenait 38,430 milles ; elle est de 47,131 milles, en 1885.

Lettres 1875.....	$42,000,000
" 1885.....	66,100,000
Cartes postales 1885.....	13,580,000
" 1875.....	4,646,000
Lettres enrégistrées 1875....	1,750,000
" " 1885....	3,000,000
Revenu des post.s 1885....	2,330,741
" " " 1875....	1,536,509

Mgr Gravel à St Hyacinthe

Du *Courrier* :

"Les citoyens de St-Hyacinthe ont présenté dimanche à Mgr Gravel, en visite en cette ville, une magnifique adresse, avec une chaine et une croix en or. L'adresse a été lue par M. Louis Côté, maire, à l'issu de la grande messe à laquelle Monseigneur Gravel officiait. Sa grandeur remercia en termes émus ses anciens paroissiens de cette marque d'affection et de dévouement.

"Le sermon fut aussi donné par Mgr Gravel. Il fit le récit de son voyage qui, dit il, fut des plus heureux. Mgr parla avec beaucoup d'abandon et fit impression sur son auditoire.

"Pendant la messe la Bande Philharmonique exécuta plusieurs jolis morceaux.'

Tapis de laine (impérial)

Viennent d'être reçues : 10 pièces de tapis impérial, à 2 et 3 plis. Ces tapis fabriqués d'après les plus beaux dessins et dans les patrons des plus récents seront vendus aux prix du gros.

DUPUIS FRERES
Coin des rues Ste-Catherine et St André.

A propos de picotte.— Un des médecins les plus éminents de France, M. Albert Riffin, docteur en médecine, pharmacien de première classe, un lauréat de plusieurs facultés, vient d'adresser à l'un de ses compatriotes, qui habite Montréal depuis quelque temps, un remède simple et inoffensif à l'aide duquel la picotte ne laisse aucune de ces traces qui défigurent toujours d'une façon si regrettable.

Les médecins français n'en sont du reste pas à leurs premiers essais, comme le démontre la statistique suivante :

En 1871 la picotte se déclara en France avec une extrême violence. On constata 226,417 cas dont 58,236 furent suivis de mort. 168,181 malades échappèrent donc à cette terrible maladie, et sur ce nombre il n'y en eut que 24,104 qui furent défigurés.

Nous croyons, sans pouvoir l'affirmer, toutefois, que MM. Laviolette et Nelson vendent le précieux remède dont nous venons de parler.

—Un ménage pour $90.00. Comprenant un set de chambre (7 morceaux) un matelas, un set de salon en crin, (7 morceaux), une table de centre, une étagère, un sideboard, une table à extension, six chaises en jonc, six chaises en bois, une table de cuisine et une grande chaise berçante, le tout pour $90.00. Vous trouverez aussi des couchettes, matelas, chiffonniers de toutes grandeurs pour couvents et collèges.

F. LAPOINTE,
manufacturier et importateur de meubles
555 rue Ste Catherine.

—Vendredi soir un nommé Roy, de St Liboire, est entré dans un hôtel de St Hyacinthe, laissant son cheval libre dans le chemin. L'animal trouvant que l'absence de son maître se prolongeait prit le parti de s'en aller seul. Il s'écarta de la route et alla tomber à la rivière où il se noya. Le cheval était le seul bien de son propriétaire, qui regrette, mais un peu tard, sa négligence, et son amour du plaisir.

Assurance Mutuelle contre le feu de la cité de Montréal

L'assemblée générale annuelle des membres de cette Compagnie a eu lieu hier, au Cabinet de lecture Paroissiale, sous la Présidence de M. le docteur J. L. Leprohon.

Le rapport très favorable des Directeurs a été lu et adopté.

L'Etat ci-joint contient le résumé des affaires de cette compagnie pôndant les trois dernières années.

Les feux, comme on peut le voir, ont été moins considérables que ceux de l'an dernier, ce qui a permis aux directeurs de diminuer la répartition de un par cent.

Des remerciments furent votés à M. le Président Joseph Comte, ainsi qu'à MM. les directeurs, des résolutions furent passées pour remercier le président de l'assemblée, le Secrétaire J C Lacoste, Ecr, avocat, MM. les auditeurs, J M Valois et J R Savignac, et les scrutateurs J B Vallé, Jos. Richard, J R Savignac.

TABLEAU DES 3 DERNIÈRES ANNÉES DE L'ASSURANCE MUTUELLE DE LA CITÉ DE MONTRÉAL.

Années.	Montant assuré au 1er octobre	Montant des Billets de Dépôt Capital	Recettes.	Dépenses d'administration	Nombre des Feux.	Montant des Feux.	Répartitions	Montant des répartitions	Capital, Caisse au 1er octobre.	Capital, au 1er octobre de chaque année.
1883	4,284,610	339,035	5,609	6,676	88	8,037	2½	7,801	80,000	419,068
1884	4,457,738	355,902	6,494	6,892	55	9,121	3½	10,990	81,877	437,779
1885	4,510,001	369,954	6,769	7,076	48	7,065	2½	7,836	82,567	451,541

N. B.—Valeur des bâtisses assurées au 1er octobre 1885, $6,013,384.00.

Les messieurs dont les noms suivent furent réélus directeurs pour l'année 1885-86 :

Joseph Comte,
F. X. St Charles,
J. L. Leprohon,
Oliver Robert,
Anselme Labrecque,
A. C. Trnteau.
Eugène Malo,
J. H. Kennedy.

Etoffes Canadiennes

Nous avons le plus grand choix d'étoffes canadiennes de fantaisie pour vêtements de messieurs, patrons rayés et carreautés du meilleur goût, et que nous vendons aux prix de la manufacture.

DUPUIS FRERES,
Coin des rues SteCatherine et St. André.

FAITS DU JOUR

Bagarre—Cette nuit vers deux heures et demi du matin deux individus de langue anglaise en ont assaillí brutallement un autre dans une buvette de la rue St Jacques. Des cris "Au voleur" ayant été jetés une forte escouade de police arriva bientôt. A leur approche, les assaillants prirent la fuite, mais ils furent bientôt arrêtés, l'un près de la buvette, l'autre dans le voisinage du Palais de Justice.

Musique—Les morceaux suivants qui ont été joués par la Bande de la Cité, au jardin Viger, sont ceux qui ont obtenu le plus de succès, tous ces morceaux ont été arrangés pour le piano, ils sont en vente chez Lavigne et Lajoie, 1657 rue Notre-Dame.

La caravane.....		50
La forge dans la forêt.....	Michaelis	40
Le P'tit Bleu, Valse.....	Wenzel..	60
Patrouille chinoise.....	Flirge..	30
VALSES		
Dolorès.....	Waldteufell	50
Violettes.....	"	60
Les Patineurs.....	"	50
Flots de joie.....	"	60
Chantilly.....	"	50
Hydropatin.....	"	60
Fleurs du printemps.....	Bousquet	75
My Queen.....	Barcalosai	60
Myosotis.....	Lowthian	50

31-13o

Flanelles à chemises

Grand assortiment de flanelles à chemises : flanelles unies et flanelles de fantaisie, détaillées aux prix de la manufacture ; chez

DUPUIS FRERES
Coin des rues Ste-Caterine et St-André.

EXTRAIT DE CACOA FRY

EN PAQUETS ET EN BOITES DE FERBLANC

Garanti absolument pur et naturel. Facile à dissoudre dans l'eau chaude, et spécialement recommandé aux personnes qui recherchent la saveur et l'arôme du Cacoa.

Vendu chez tous les Pharmaciens et les Epiciers de première classe.

Vente en gros :

KERRY, WATSON & Cie.

EMPRUNT DE $30,000

DEMANDE

Les marguilliers et syndics de Longueuil sont autorisés, par la paroisse à faire un emprunt de trente mille piastres ($30,000), pour achever les travaux de l'église et de la sacristie actuellement en construction.

5 o/o seront payés aux prêteurs. Les meilleurs garanties seront données.

Le Revd M. Tassé, prêtre, curé de Longueuil est chargé de négocier l'emprunt.

Pour plus d'informations s'adresser au Revd M. Tassé, au presbytère de Longueuil.

26s-jno

Fonderie de Cloches
McSHANE

Manufacture ces célèbres Carillons, Cloches pour Eglises, Cloches d'Alarmes, Horloges publiques, etc. Liste des prix et circulaires envoyée gratis.

HENRY McSHANE & Co.,
Baltimore, Md., E.U.
31oct84-1a

TELEGRAPHIE

SERVICE DE LA PRESSE ASSOCIÉE

Dépeches de Nuit

CANADA

Cour Supérieure

Ottawa, 13.—Les causes en appel devant la Cour Suprême du Canada, commenceront à être entendues mardi, le 27 octobre 1885.

Voici la liste des causes inscrites pour la province de Québec :

Harris vs Kenebec, George Irvine a vocat ; Oconner et Hogg agents pour l'appellant, et A P E Panet, agents pour l'intimé.

Tremblay et al, vs les commissaires d'écoles de St Valentin, Trudel, Charbonneau et Lamothe, avocats de l'appellant ; Loranger et Beaudin avocats, et Macdougall et Ball, agents de l'intimé.

Ottawa vs La compagnie des chars urbains de Montréal, Laflamme et Huntington avocats, et J R Flemming agents de l'appellant ; Debellefeuille et Bonin avocats de l'intimé.

Jones vs Fraser ; Tessier et Pouilliotte avocats, McDougall et Belcourt agents de l'appellant ; Lame, agent, et Casgrain avocat de l'intimé.

Pinsonnault vs Hébert et al, Pagnuelo, Taillon et Gouin avocats ; MacDougall et Belcourt agents de l'appellant ; Béique McGouwa et Erard avocats, Stewarts Chrysler agents, pour l'intimé.

Wyle et al vs la cité de Montréal, Kerr, Carter et Goldstein pour l'appelant, Rœr Roy avocat de l'intimé.

Lord et al vs Davidson Kerr Carter et Goldstein, pour les appellants, Abbott, Tait et Abbott, pour l'intimé.

Cie d'Assurance Western vs la Standard, Trenholm Taylor et Davidson, pour l'appellant, Davidson et Fitzpatrick pour l'intimée.

Collette et al contre Lasmer, Lacoste Globensky Bisaillon et Brousseau, avocats pour l'appellant, Robidoux et Fortier pour l'intimé.

La municipalité de St-Gabriel vs les Sœurs, Geoffrion Dorion Lafleur et Rinfret pour les appellantes et Lacoste Globensky Bisaillon et Brousseau pour les intimés.

Black et autre vs Walker Jeoffrion, Dorion Lafleur et Rinfret pour l'appellant, L N Benjamin pour l'intimé.

Comité exécutif

Toronto, 13.—La première assemblée du comité exécutif de la convention provinciale s'est tenue ce matin à dix heures. Les membres des divers comités ont été nommés et le plan général a été ébauché. Les représentants de cinquante villes et villages d'Ontario étaient présents. La conference durera plusieurs jours.

ETATS-UNIS

Obsèques du Cardinal McCloskey

New-York, 13—Une foule considérable se pressait devant les portes de la cathédrale Catholique cette avant-midi attendant avec impatience le moment où il serait permis a la foule d'entrer.

La procession portant les restes du vénérable prélat portés par six hommes fit son entrée dans l'église suivi du clergé ayant à sa tête Sa Grandeur Mgr l'archevêque Corrigan, Mgr. Quinn, Farley et Preston, Le Rev. M. McDonell egissait comme maître des cérémonies. La procession se rendit jusqu'au catafalque où fut déposé le corps. Quatre des membres les plus émiuents de la société St Vincent de Paul formaient une garde d'honneur autour du catafalque.

Aussitôt que les portes furent ouvertes la foule fit son entrée et emplit la nef.

Le peuple après avoir rendu un dernier hommage aux reste vénérés du cardinal défunt sortait de l'église par une autre porte.

Le tout se passa dans l'ordre le plus parfait.

Troubles

Little Rock, Arkensas, 13.—Des dépêches de la paroisse de Bienville annoncent que des troubles existent dans quelques parties de la paroisse.

Ces troubles sont les fruits de vieilles inimitiées et de vieilles haines. Deux hommes ont été dangereusement blessés. D'autres ont aussi été blessés. Blancs et Noirs ont été entraînés de force dans les bois par des hommes masqués.

Fièvre jaune

Washington, 13.—La fièvre jaune est à l'état d'épidémie dans Caracas.

La picotte exerce ses ravages dan Buenos Ayres.

Election

Colombus, 13—Les rapports des élections, jusqu'à ce jour, prouvent que le parti républicain gagne peu de terrain.

Cleveland, 13.—Le chef du Parti Républicain dira demain A. M. que le ticket républicain l'emporte d'une majorité de 15,000 à 18,000 voix.

IRLANDE

Choix de candidats

Dublin, 13—La convention de nationaliste, a choisi aujourd'hui M. Clancy, rédacteur du journal la *Nation* et sir Thos Henry Grathan comme candidats pour le parlement. Parnell remercia les délégués pour la confiance qu'ils lui avaient accordés.

FRANCE

Expulsion des princes

Marseilles, 13.—Les autorités municipales se proposent de demander au gouvernement l'expulsion de la France, des Princes de la maison d'Orléans, et déclarent que le fait de travailler à la restauration de la monarchie constitue un crime de haute trahison et mérite la mort.

Le Gouverneur-Général

Ottawa, 13—Son excellence le Gouverneur-Général sera de retour à Ottawa vers la fin d'octobre.

La ville d'Ottawa continue à être exempte de picotte.

ANGLETERRE.

Pas d'évêques en chambre

Londres, 13—Herbert Gladstone dans un discours prononcé ce soir a dit que son père était en faveur de l'exclusion des évêques de la chambre.

ESPAGNE.

Mariage

Madrid 13—Il est rumeur d'un mariage entre la princesse Eulalie, la plus jeune sœur du roi Alphonse et le prince Dom Carlos, héritier présomptif du trône de Portugal.

Prise de possession

Madrid 13—L'expédition Espagnole partie de Fernando, ile situé sur la côte ouest de l'Afrique, est entrée dans la rivière Naha et a pris possession au nom de l'Espagne du pays qui longe les deux côtes de la Rivière.

SERBIE

Belgrade 13—Le ministre d'Allemagne est parti pour Nissa afin de conseiller la paix.

Le roi de Milan répondant au ministre de la Turquie demande des explications aux sujets des préparatifs militaire de la Serbie. Dans les centres diplomatiques on croit que le moment favorable pour l'action de la Serbie va passer sans qu'on agisse.

ITALIE

Le cholera

Rome, 13—Dans Palerme, aujourd'hui, 115 nouveaux cas de choléra se sont déclarés. Le nombre de mortalités est de 45.

ALLEMAGNE

Ambassade

Berlin, 15—Le Prince Bismark a envoyé une ambassade au roi de Milan pour lui démontrer l'urgence de la paix.

POURQUOI tolérer une lumière terne, une cheminée enfumée, et une odeur désagréable dans vos maisons ? lorsqu'une lumière supérieure au gaz, peut-être procurée par l'usage de l'HUILE ASTRALE de PRATT.

Demandez-la à votre fournisseur.

En gros seulement chez

C. PEVERLY,

Agent général pour la Puissance, 1782 rue Notre-Dame,

FUMEZ LE CIGARE

ALL NATIONS

Pur Tabac de la Havane.

SE DÉTAILLE A

5 CENTS.

11j 85 jno

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC } COUR
District de Montréal, } SUPERIEURE
No 737

Dame Stéphanie Chevalier, des cité et district de Montréal, épouse de Théophile Bilodeau, cordonnier du même lieu,

Demanderesse.

vs

Théophile Bilodeau, cordonnier du même lieu

Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée ce jour contre le défendeur.

Z. RENAUD,
Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 2 Octobre 1885.

Hetu & Dumouchel
NOTAIRES
No. 30 Rue St. Jacques.

Administration de successions, etc. Prêts sur hypothèques, placements de premier ordre. Sténographe et comptable attaché au bureau. Téléphone No. 1014. 1a-lav 85

SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour déplacer le vapeur *Ottawa*," seront reçues par ce département, à Ottawa, jusqu'au 26ème jour d'Octobre prochain, pour enlever l'obstacle à la navigation causé par l'épave du navire à vapeur "Ottawa," qui se trouve aujourd'hui dans le fleuve St. Laurent près de Batiscan, entre Québec et Montréal.

Les soumissions devront mentionner de quelle manière on se propose d'enlever l'obstacle,

P. G. MORIN,
NOTAIRE,
Ci-devant de Hétu, Dumouchel & Morin.
1608 rue Notre-Dame
(Ferrier Block), Coin de la rue St. Gabriel,
15nov 84-jno Montréal,

Vient de paraître
LA LOI DE LA CESSION DE BIENS 1865
PAR J. MONIER
En vente chez tous les libraires, et au bureau de *L'ETENDARD.*

Entrée des Classes.
Couchettes en fer, Matelas, Sommiers, etc.
Boites de Toilette avec ou sans fourniture.
Canifs, Ciseaux, Brosses, Peignes, Couverts de Table, chez
L. J. A. SURVEYER,
1588, — RUE NOTRE-DAME, — 1588
Vis-à-vis le Palais de Justice.
9 mars 85-1a

HOSMER, CRAMPTON & HAMMOND
MARCHANDS A COMMISSION
Fleur, Grain, Foin, Paille, Graines, etc., etc.
de
No 51, Commercial St
BOSTON, MASS.
E. B. HOSMER G. W. CRAMPTON
B. HAMMOND.
31a jno

LOTERIE NATIONALE
— DE —
M. LE CURÉ LABELLE.
VALEUR DES LOTS :
Première Série . . $50,000.00
GROS LOT : $16,000.00
Deuxième Série . . $10,000.00
GROS LOT : $2,500.00
LE TROISIEME TIRAGE
— Aura lieu au —
Cabinet de Lecture Paroissial,
vis-à-vis le Séminaire à Montréal,
MERCREDI, 28 Octobre
A DEUX HEURES P.M.
Si le tirage ne peut se terminer le 28 il se continuera les jours suivants à la même heure.
Hatez-vous d'acheter vos Billets.
COUT DU BILLET
Première Série..... $1.00
Deuxième Série..... 25 Cts
Pour obtenir des billets, s'adresser soit en personne, soit par lettres enregistrées, au secrétaire, S. E. LEFEBVRE, No. 19 rue St. Jacques, Montréal.
Envoyez 5 cts pour port et enregistrement de l'envoi des billets. (Etats-Unis, 8 cts.)
La liste officielle des numéros gagnants sera transmise le 2 novembre à toute personne qui en fera la demande et enverra un timbre-poste de 3 cts. 115j-7m85

LA SANTE, C'EST LA RICHESSE

Le traitement du docteur E. C. WEST est un spécifique infaillible pour les maladies nerveuses et du cerveau, telles que l'Hystérie, les Etourdissements, les convulsions, l'Epilepsie, les Névralgies, le mal de tête, l'abattement causé par l'usage du tabac ou des boissons alcooliques et par d'autres excès, l'insomnie, le ramollissement du cerveau amenant la folie ou la mort.....etc.
Chaque boîte contient une quantité suffisante pour un mois de traitement, le prix pour une boîte de $1.00 et pour 6 boîtes de $5.00, le tout envoyé par la malle, aussitôt après réception du montant en argent nécessaire pour la commande.
Nous garantissons que l'absorption de six boîtes de notre infaillible spécifique guérira tous les cas.
A tous ceux qui nous enverront un ordre accompagné de $5 pour l'envoi de six boîtes, nous donnerons une garantie écrite et nous nous engagerons vis-à-vis de ces acheteurs à leur remettre leur argent, si le malade n'est pas guéri.
Toutes les boîtes doivent être revêtues de la signature de
JNO. C. WEST & CIE.
Seuls propriétaires,
81 et 83, rue King Est,
Toronto, Ont.

IMPORTANT
EPILEPSIE
Spasmes, Eclampsie et Névroses sont radicalement guéris par ma méthode. Les bonnes nouvelles ne sont dues qu'après succès. Traitement par correspondance.
Prof. Dr ALBERT.
Honoré par la Société scientifique française de la Médaille d'or de 1re classe pour mérites distingués.
6, Place du Trone, — PARIS.

La NOUVELLE MACHINE
A Broder sur Canevas

Avec Chiques de Laine ou Coton et aussi avec de la Laine.
Patentée le 6 Mars 1882
Fait aussi des Capuches, Tuques, Mitaines, Paillassons, etc.,
Avec facilité et rapidité. Prix seulement une piastre. Machine envoyée par malle avec la direction sur réception du prix. Agents demandés. Ecrivez pour circulaires à P. W. ROSS, P. O. Box 511 Seul manufacturier, Guelph, Ont. Aussi marchand de patrons de toutes sortes pour broderie.
27n-1y

BIEN FAIT, CANADA
Les Européens et les habitants des Etats-Unis admettent que le
Coffre-fort fabriqué
PAR
GOLDIE & McCULLOCH
Est le meilleur du monde
Entrepots : 298, *rue St Jacques*
ALFRED BENN,
19a-1a Agent Général.

CASTOR-FLUID!
On devrait se servir pour les cheveux de cette préparation délicieuse et rafraichissante. Elle entretient le scalpe en bonne santé, empêche les peaux mortes et excite la pousse. Excellent article de toilette pour la chevelure, indispensable pour les familles. 25 cents la bouteille
HENRY R. GRAY,
Chimiste-Pharmacien,
10 oct-1a 144 rue St-Laurent.

VICTOR ROY,
— ARCHITECTE —
26,--Rue St. Jacques,--26
MONTREAL.
6 oct 85-1a

MANTEAUX !
LIGGET & HAMILTON
Leur assortiment complet et varié de Manteaux pour Dames, Demoiselles et enfants est maintenant étalé. Comme toujours, ils ont une grande variété de Manteaux pour enfants à très bas prix.

ROBES!
Ce département donne la plus entière satisfaction, vu que le bien faire est parfait et que les prix sont aussi modérés que possible.

Marchandises de Prix !
Comme pour les marchandises d'une valeur moindre nos profits sont petits et les belles marchandises sont vendues à
BAS PRIX!
Ligget & Hamilton
1883 et 1885
RUE NOTRE-DAME
19a-jno

CAUSTIQUE !
La chose la plus économique que vous puissiez vous procurer pour faire le savon et pour laver n'importe quoi. 5 cts par livre ou $1.80 par 50 livres, et au meilleur marché possible au quart. Les personnes qui ne sont pas responsables ou qui n'ont besoin que d'une petite quantité, doivent envoyer l'argent avec l'ordre. Indiquez la station du chemin de fer ou du bateau le plus près de chez vous. Adresses
C. D. MORIN
1386 Rue Notre-Dame, Montréal
20 avril 85

POURQUOI SOUFFRIR
DU
Mal de Tête
DE LA
Dyspepsie et de l'Indigestion
QUAND LES
PILULES de WEST
peuvent nous guérir! L'usage de ces pilules produit les effets d'une purgation qui n'affaiblit pas. Elles sont pour tout le monde un remède d'une inappréciable valeur. C'est un des
GRANDS BIENFAITS DU SIECLE
pour ceux qui souffrent de mauvaises digestions ou de désordres d'estomac. C'est un
Remède infaillible
Employez-les et vous serez exemptés de toutes ces misères.
Trente pilules dans une boîte coûtent 25 centins; nous donnons cinq boîtes pour $1.00.
On les trouve chez tous les pharmaciens et marchands de médecines patentés.
Méfiez-vous des contrefaçons, les boîtes de véritables pilules sont enveloppées dans du papier bleu, avec notre nom sur chaque boîte. Une boîte sera envoyée gratis à toute personne qui en fera la demande sur réception de 3 centins en timbres-poste.
JNO. C. WEST & CIE.
seuls propriétaires,
81 et 83 rue King Est,
Toronto, Ont.

FUMEZ
LE CIGARE
ALL NATIONS
Pur Tabac de la Havane.
Se détaille à 5 Cents.
11j 85 jno

A VENDRE
A St-Jérôme, dans le site le plus enchanteur et le plus central de la ville, 32 lots à bâtir. Conditions libérales.
Prix pour 1 lot..... $ 200 00
" " 1 bloc (8 lots)..... 1,250 00
" " 2 blocs (16 lots)..... 2,000 00
Tous ces lots sont situés sur une magnifique rue, large d'au moins 50 pieds, et toute bordée d'arbres. Grandeur, 6,443 pieds ou plus en superficie. Voir les plans chez
O. H. MASSICOTTE
29m 56 rue St-Jacques, Montréal

D. PARIZEAU,
— MARCHAND DE —
Bois de Sciage.
Bureau principal :
Coin des rues Craig et St. Denis
(En face du Carré Viger.)
— CLOS : —
Coin des rues Craig et St. Denis, et 430 rue Lagauchetière, près de la rue St. Laurent, Montréal.
Assortiment varié. *Prix raisonnable.*
22 fev 85-1a

FABRIQUE DE
CIMENT HYDRAULIQUE
D'HOCHELAGA.
Ouvrages de toutes sortes en Ciment d'Hochelaga ou de Portland, concrète, caves, planchers, carrelages, mosaïque, citernes, réservoirs, enduits intérieurs et extérieurs, murs en ciment de toutes les couleurs, en jorant le ciment; ces murs peuvent être lavés comme la peinture, ne seront jamais altérés, au contraire durciront.
Un ouvrier des plus habiles est à l'emploi de la compagnie.
Prix défiant toute compétition.
BUREAU : 25 RUE ST. GABRIEL,
15 juillet 85-3m

Ouverture des Classes.
Aux Maisons d'Education et à MM. les Commissaires d'Ecoles.
L'augmentation de notre stock pour la vente en gros a nécessité l'agrandissement de notre établissement et nous occupons maintenant tout le block Rolland, de la rue St. Vincent, comprenant les Nos 6, 8, 10, 12 et 14 où nous avons un département spécial des papiers de la COMPAGNIE DE PAPIER ROLLAND.
On voudra bien se rappeler que notre Librairie offre l'avantage de l'assortiment le plus complet de livres classiques et de fournitures d'école, et que nos prix sont des plus réduits. Nous vous engageons à bien vouloir nous faire parvenir vos ordres aussitôt qu'il vous sera possible, afin de ne pas éprouver de retard à l'ouverture des classes.
Ca alogues, listes de prix, échantillons de papier, etc., envoyés sur demande.
J. B. ROLLAND & FILS,
Libraires éditeurs de la Nouvelle série de Livres de Lecture de Montpetit.
Nos 6, 8, 10, 12 et 14
RUE ST VINCENT, MONTREAL.

Le Renovateur des Cheveux DE HALL,
VÉGÉTAL SICILIEN.
(Hall's Hair Renewer.)
A été la première préparation parfaitement adaptée à la guérison des maladies du cuir chevelu, et la première aussi à rendre, aux cheveux gris et blêtris, leur couleur primitive, leur croissance et le lustre brillant du jeune âge. De nombreuses imitations ont suivi, mais aucune ne possède les éléments requis pour la conservation de la chevelure et du cuir chevelu. Le RÉNOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL a constamment grandi dans l'estime publique, et sa renommée s'est propagée dans toutes les parties du globe, tant il répond à un besoin général.
Le succès sans précédent qu'il a obtenu n'est dû qu'à une cause : "Il tient ce qu'il promet."
Les propriétaires du RÉNOVATEUR ont été souvent surpris de recevoir des commandes des pays les plus éloignés, alors qu'ils n'avaient rien fait pour introduire leur préparation dans ces contrées.
Le RÉNOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL, même employé pendant un temps très court, produit un effet favorable à l'apparence personnelle.
Il nettoie le cuir chevelu de toute impureté, guérit toutes les humeurs, la fièvre, empêche les cheveux de devenir secs, par conséquent la Calvitie n'est plus à craindre. Il stimule l'action des glandes affaiblies, et les met à même de produire une nouvelle croissance.
Les effets de cette préparation ne sont pas passagers, comme ceux des préparations alcooliques, ils restent longtemps, ce qui la rend supérieure et économique.
(Buckingham's Whisker Dye.)
La Teinture de Buckingham pour les Favoris
Change à volonté la barbe et les favoris en un châtain foncé naturel ou en noir. La couleur est permanente et ne disparaît pas en se lavant. La préparation étant simple en l'appliquant facilement.
PRÉPARÉS PAR
R. P. Hall & Co., Nashua, N. H.
Chez tous les marchands de Médecines.

PICOTTE !
Tout le monde malheureusement connait par expérience ou par ouïdire les terribles ravages que la variole a causés dans notre ville et dans les environs.
Plusieurs personnes ont cependant échappé aux fléau, grâce à l'emploi du
SPÉCIFIQUE ROUSSET
Les centaines de personnes qui en ont fait usage sont unanimes à prouver que le Spécifique et Préventif Rousset est à la fois un préventif et un remède infaillible contre la variole.
Le Spécifique Rousset se vend 25 cts. le flacon.
Chaque flacon est marqué en encre rouge :
PHARMACIE NOTRE-DAME,
WATIER & CIE
1615, rue Notre-Dame, Montréal.
En vente chez
WATIER & CIE, pharmaciens,
1615 rue Notre-Dame, Montréal.
R. McNichols, pharmacien, 597 rue Ste Catherine; Dr J. Leduc, pharmacien, carré Chaboillez, et dans toutes les pharmacies. 1a-8o

C. W. RAY & FRERE
DOREURS et FABRICANTS de CADRES
Gravures sur acier, Litographies, Photographies, Peintures à l'huile, etc., etc., encadrés sur commande, à bon marché et à court délai au
No. 568 RUE CRAIG. 1a-11m85

DRAPEAU & SAVIGNAC
Plombiers, Atelier de Ferblanterie, Etc
120 rue St. Laurent, Montréal
MM. DRAPEAU & SAVIGNAC se chargent de tout ouvrage, tel qu'e Couvert re en Ardoise, en Ferblanc, en Tole galvanisée, et toutes espèces de REPARATION à des prix modérés.
Spécialité pour la pose et la réparation des Fournaises à air chaud, et des Fournaise à l'eau chaude et à l'air chaud combinées.
6m-29m 85

FRENETTE FRERES
MANUFACTURIERS D
Coffres - Forts
à l'épreuve du feu et des voleurs
Portes de Voûtes, Grillages, etc.
No. 377 Rue Craig, Montréal
Ayant une expérience de plus de 15 années passées dans les plus grandes manufactures des Etats-Unis et du Canada, nous pouvons garantir donner satisfaction à tous.
13 août-3m

AUX GOURMETS.
Les personnes désirant avoir un quart d'huitre, de choix, directement des bancs et expédié sur commande, pourront en avoir en donnant leur commande d'aujourd'hui à huit jours. Prix $5.00 du quart.
Voici ce que notre correspondant nous dit à propos de ces huitres :
" Placées à la main une par une dans les " quarts, les déchets et les petites huitres " ayant été enlevées, elles sont ce qu'il y a " de mieux dans le Golfe et dans toutes les " provinces maritimes. Vous ne voyez rien " d'aussi bon sur le marché de Montréal."
MORIN & CIE.,
10j 10 30 rue St. Sacrement.

A VENDRE
9,000,000 de pieds de Bois de Siage sec
De toute épaisseur, largeur et qualité, préparé ou brut, Lattes, Bardeaux sciés ou fendus, Colombage, etc; etc; au clos de
HURTEAU & FRERES
92 rue Sanguinet, coin de la rue Dorchester
5 fev 85-1a

A VENDRE
Bétail Ayrshire,
Cochons Berkshire,
Volailles Plymouth Rock
S'adresser à
M. LOUIS BEAUBIEN,
30, rue St Jacques, Montréal.

AVIS
EST par les présentes donné au public que, vû l'épidémie [variole ou picotte] qui existe à Montréal et dans ses environs, les visites ordinaires permises jusqu'à ce jour aux étrangers dans l'asile des aliénés, Hospice Saint Jean de Dieu, à la Longue Pointe, sont prohibées jusqu'à nouvel avis. Comme il n'y a eu encore aucun cas de cette maladie, dans notre Institution, il est de notre devoir de prendre toutes les précautions pour l'éviter.
Tous les journaux sont priés de bien vouloir reproduire cette annonce.
Par ordre,
Sœur THERESE DE JESUS,
Supérieure.
Longue Pointe, 31 août 1885.

Bureaux a Louer,
BATISSE DE
"L'ETENDARD"
S'adresser à
L'ADMINISTRATION.

$200 DE RECOMPENSE.

NOUS PAIERONS CENT PIASTRES

A TOUTE PERSONNE qui pourra nous faire découvrir ceux qui enlèvent de notre cigare **CABLE** la petite bande qui l'entoure, et qui le vendent ensuite pour un Cigare de 10c, et mettant notre marque sur un mauvais Cigare, le vendent 5c pour un CABLE.

NOUS PAIERONS L'AUTRE CENT PIASTRES

A TOUTE PERSONNE qui nous fera découvrir ceux qui enlèvent la petite bande qui entoure notre Cigare **EL PADRE**, et le mettant dans une boîte de Cigares importés, le vendent pour un Cigare importé de 15c; qui mettent notre marque de l'EL PADRE sur un mauvais Cigare Domestique ou Importés, et le vendent pour un véritable EL PADRE.

Nous ne nous objectons pas a ce que l'on paie 10c

(DIX CENTINS) pour un Cigare **CABLE** de 5 cents et 15 cents pour un **EL PADRE** de 10c parce qu'ils le valent, et spécialement dans une boîte de Cigares importés, mais ce que nous ne voulons pas c'est que l'on vende nos Cigares pour des Cigares importés quand ils sont les nôtres.

Ne vous trompez pas ! Les Cigares Domestiques ne vous Empoisonneront pas !

LES CELEBRES CIGARES

"CABLE," "EL PADRE" et "MODERN,"

Sont les Meilleurs sur le Marché ! Essayez-les !

Quatre Premiers Prix remportés à Paris en 1867, au Centenaire en 1876 et à Montréal 1863-68.

MANUFACTURE DE

S. DAVIS & FILS

RUE COTTE, MONTREAL ; SUCCURSALE, No. 34 RUE CHURCH, TORONTO.

21 Septembre

CE QUI SUIT a paru dans notre édition d'hier soir

Condamnations à mort

[Du *Manitoba*]

La cour siégeant à Battleford, [T. N. O.] a prononcé à la fin de Septembre quatre condamnations à mort en rapport avec les troubles récents du Nord-Ouest.

Le premier à comparaître a été le sauvage l'Esprit Voyageur. Il a fait une confession complète, admettant avoir participé au massacre des blancs au Lac-Grenouille, pendant qu'une partie de sa tribu pillait et incendiait les habitations. Il subira la peine de ses crimes le 27 novembre prochain.

Les sauvages Charles Ducharme dit Charlebois, Dressy Man [le Faraud] et Yeux-Brillants ont ensuite comparu sur accusation d'avoir assassiné une vieille femme folle appartenant à la nation des Cris. Cette femme, paraît-il, était ce que les sauvages appellent *witigo*. Nous donnons plus loin quelques détails de cette triste maladie.

François Dufresne, assermenté, dépose comme suit :— "Le nom de la femme était "Elle gagne toujours." J'ai vu qu'elle était folle et j'ai conseillé qu'elle fût enfermée afin qu'elle pût se rétablir ; mais les sauvages me déclarèrent que ce ne serait pas un mal si quelqu'un la tuait. Après le souper, je vis les prisonniers qui avaient couché à la folle sur une peau de buffle et qui l'emportaient. Yeux-Brillants portait un fusil, Charlebois tenait un gros bâton, long de trois pieds, et le Faraud avait une hache. Ils emportèrent la femme à un mille de distance. Je l'ai vu s'agenouiller. Charlebois, qui se tenait par derrière, dit : "Puisque vous voulez la tuer, je vais le faire : mais ne riez pas de moi quand ce sera fait et n'en dites rien." Il la frappa alors sur la tempe et elle tomba sur le côté. Yeux-Brillants lui déchargea ensuite son fusil dans la tête, de si près que ses cheveux en furent brûlés, puis le Faraud lui planta sa hache dans le cou."

Le jury rapporta un verdict de meurtre contre Charlebois et le Faraud, et d'homicide volontaire sans préméditation (*manslaughter*) contre Yeux-Brillants. Les deux premiers seront pendus à la même date que l'Esprit Voyageur, et le dernier est condamné à vingt ans de détention au pénitencier de Manitoba.

Dans la cause de Louison Mongrain, accusé d'avoir assassiné un nommé Cowan de la police à Cheval, au Fort Pitt, les témoignages sont quelque peu contradictoires. Deux sauvages, le Bœuf-qui-Appelle et le Père-du-Soleil, déposent que Cowan est tombé à la première décharge des sauvages, mais qu'il n'était pas mort, lorsque Mongrain s'approcha de lui avec son fusil. Cowan dit alors :—"Ne fais pas cela frère," et Mongrain lui logea deux balles dans la tête.

En entendant le jury rendre son verdict de "coupable," Mongrain s'écria : je suis innocent, et Dieu me recevra avec miséricorde aussi vrai que l'accusation portée contre moi est fausse. Je suis d'ailleurs préparé à mon sort. Je n'ai pas d'enfants, ce dont je bénis aujourd'hui le Ciel ; mais je voudrais avant de mourir écrire à ma mère et à ma femme."

Il sera aussi exécuté le 27 Novembre prochain.

LES WITIGO

Du *Manitoba* :

Les sauvages du Nord-Ouest, ordinairement les femmes,—sont parfois atteints d'une maladie terrible qui semble particulières à ces tribus.

Les premiers symptômes de ce mal étrange se manifestent par une sensation d'un froid intense dans l'estomac, la douleur augmente graduellement, au point de devenir absolument insupportable. Alors le malheureux sauvage, arrivé au paroxisme de la souffrance, est en proie à l'idée fixe que rien autre chose que la chair humaine ne peut lui procurer du soulagement. Il est alors ce qu'on appelle *witigo*, ou comme les blancs prononcent *windigo*.

Surexcité par sa funeste passion, puisant dans l'obsession à laquelle il est livré une force extraordinaire, il n'est pas de cruauté que le *witigo* ne puisse accomplir ni de coup d'audace qu'il n'ose tenter. Tantôt il fondra tout à coup sur son voisin pour le dévorer sur place ; tantôt, dans l'ombre de la nuit, il se glissera sous les tentes endormies pour égorger une femme, un enfant, un vieillard, un guerrier, un frère,—n'importe.

La présence d'un *witigo* dans un camp répand une terreur indescriptible, d'autant plus que les sauvages attachent à cette folie l'idée d'une obsession ou autre intervention diabolique. Aussi le *witigo* est-il considéré dans la tribu comme un chien enragé, une bête venimeuse qui menace toute la communauté et que le premier venu peut écraser impunément.

Au reste, le malheureux qui se sent graduellement envahir par la maladie, en prévient souvent lui-même ses compagnons et demande parfois d'être mis à mort, et les membres de sa famille regardent cette extrémité comme une mesure de nécessité absolue à laquelle il faut recourir.

Nous publions plus haut le compte rendu du procès de trois sauvages dont deux ont été condamnés à mort par la cour de Battleford, pour avoir tué une *witigo*. Nous apprenons que ces condamnations ont soulevé quelques commentaires et on nous assure qu'un jury composé de Métis ou de personnes connaissant les mœurs des sauvages, se serait contenté d'envoyer ces malheureux au pénitencier pour la vie.

Sans doute leur action est atroce ; mais on ne peut pourtant dissimuler que ces malheureux ont accompli ce qui est universellement regardé parmi eux comme un acte nécessaire et même méritoire. La justice doit réprimer tous les crimes, celui-là assurément comme les autres ; mais nous voudrions qu'elle eut aussi quelque considération pour les coutumes, même criminelles, des malheureux que l'Evangile et la civilisation n'ont pas encore éclairés.

COURRIER DES ETATS-UNIS

(De l'*Indépendant*)

Putnam, Conn

—Les Républicains auraient nommé un Canadien constable à leur *caucus* sans les calomnies colportées contre notre compatriote par un certain docteur homéopathe. Aux Canadiens de se méfier des remèdes et des paroles de ce monsieur : les deux peuvent tuer.

Holyoke, Mass

—Il y a eu une assemblée du Club de naturalisation, jeudi dernier. Plusieurs se sont inscrits pour se faire naturaliser prochainement.

—MM. D Sainte-Marie et Gabriel Marchand sont allés fonder un club de naturalisation à Chicopee Falls, samedi dernier. Chacun de ces messieurs a fait des discours qui ont été bien goûtés par un nombreux auditoire.

On voit que partout l'on se réveille et que les Canadiens des Etats-Unis, travaillent sérieusement à leur émancipation. Ces clubs de naturalisation sont certainement notre seul moyen d'arriver. Jamais on ne parviendra à quoi que ce soit sans cela. Nous ne pourrons faire sentir notre influence qu'en nous faisant citoyens.

Southbridge, Mass

M. J S Blanchard a été choisi comme un des délégués pour représenter Southbridge à la convention démocrate de Worcester qui se réunit jeudi, 8 courant, pour la nomination d'un candidat au poste de gouverneur du Massachusetts. Nos félicitations a M. Blanchard et à ceux qui ont fait cet heureux choix.

LOWELL, Mass

—Les affaires, ici, semblent prendre une tournure remarquable. Nos marchands canadiens, en général, nous disent qu'il y a une augmentation sensible dans les recettes. Les transactions commerciales se font plus rapidement ; il y a plus de confiance dans le public acheteur. Ces nouvelles sont très encourageantes.

—Il nous est arrivé une autre religieuse, cette semaine, pour enseigner dans nos écoles canadiennes. Nous avons maintenant douze religieuses institutrices dans nos écoles. Le progrès que font les évêques est digne de remarque.

—Un des jeunes fils de M. Moise Charron, notre excellent teinturier et manufacturier de plumes d'Autruche, s'est fait écraser une jambe, ces jours derniers, et a failli se faire estropier pour la vie. Il était à courir après une voiture à bois lorque, se trouvant un peu en avant des roues, il tomba et une des roues lui passa sur la cheville du pied heureusement que la voiture n'était pas chargée et qu'elle se trouvait sur un terrain mou, autrement il y aurait eu fracture. Gare à ces courses qui, quelquefois, coûtent cher aux parents et aux enfants.

—Non seulement M. C. N. Parthenais est un des délégués à la convention républicaine, mais M. J. Guillet, un autre Canadien d'ici, autrefois de Fall River, et principal de l'école du soir [Bartlett], a été choisi comme délégué à la convention démocratique qui doit avoir lieu à Worcester, mercredi prochain. Eu avant les Canayens.

Taunton, Mass,

—Mme Mellen qui s'est fait des blessures graves, à la manufacture de coton d'Oakland, la semaine dernière, a été obligée de se faire amputer un autre doigt à la main droite.

—Une nouvelle école française doit s'ouvrir dans quelques temps à Whittenton.

—M. David Padleford était à monter un bœuf de la race Jersey, sur le terrain de l'exhibition, mardi après-midi, lorsque l'animal se rua sur lui, le frappa dans le dos et lui infligea de graves blessures.

Lawrence, mass,

—Les travaux de notre nouveau presbytère avancent graduellement, et nous espérons que les fondations seront terminés cette semaine.

—Les filatures "Atlantic" et "Everett" ont encore besoin d'un bon nombre de tisserands pour faire face aux nouvelles commandes reçues.

—La "Washington" emploie actuellement plusieurs personnes pour le triage des laines et autres matières nécessaires au commencement des travaux réguliers, et on nous assure que dans quelques jours cette manufacture sera en opération.

—Notre compatriotes, M. Joseph Benoit, a été nommé délégué pour le choix des candidats démocrates devant faire la lutte aux prochaines élections de l'Etat, M. Benait est délégué du quartier 4.

Fête Religieuse à St Isidore, comté de Laprairie

Dimanche dernier 4 octobre, avait lieu dans la magnifique église de St Isidore, la bénédiction solennelle de plusieurs tableaux représentant le glorieux patron de la paroisse et œuvre de M. L G Capello, artiste de Montréal.

Le tableau du Maître-Autel représente St Isidore, agenouillé pendant qu'un ange conduit sa charrue.

Les autres rappellent les principaux miracles de sa vie et sa mort.

En tête de chaque tableau figure un saint canonisé en même temps que St Isidore, ce sont St François-Xavier, St Ignace de Loyala, St Philippe de Néry et Ste Thérèse.

En dépit du mauvais temps, le concours des fidèles était grand témoignage de leur piété.

Le sermon de circonstance fut donné par le Révd P. Brunet, O.M.I. Le Révd M. Dupras fit la bénédiction solennelle des tableaux. Tous les paroissiens se sont retirés contents et satisfaits.

Le lendemain de cette fête a commencé la retraite des dames ; leur pasteur dans son dévouement s'est efforcé à leur démontrer l'importance de faire partie de la congrégation de Ste-Anne. Toutes les dames de la paroisse ont été heureuse de se rendre à l'appel fait par leur Pasteur et le révd P. Brunet.

L'assistance a été nombreuse et le succès couronna les efforts. Toutes les dames de la paroisse entrèrent dans cette pieuse société qui a été érigé canoniquement dans leur église, le 9 courant. Après la réception, les dames se rendirent à la sacristie pour procéder à l'élection des dignitaires de la dite congrégation, toutes par la voix de leur nouvelle Supérieure madame F T Langevin, présentèrent leurs remerciements à leur dévoué Pasteur et au Révd P. Brunet pour le zèle qu'ils ont déployé dans cette retraite.

UNE CONGRÉGANISTE.

Prière aux autres journaux de reproduire.

Affaires municipales

Conseil de ville

Il y a eu séance spéciale du conseil de ville, hier après-midi, sous la présidence de Son Honneur le maire Beaugrand.

Présents : les échevins Grenier, Donovan, Généreux, Mount, Jeannotte, Farrell, Stroud, Perreault, Archibald, Roy, Beausoleil, Tansey, Robert, Dufresne, Mooney, Rolland, Mathieu, Préfontaine, Berger, Fairbain, Rainville, Stevenson, Dubuc, Gauthier, Hood, et Laurent.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre du comité des citoyens, informant le conseil que M. Desbarats désiré offrir sa démission comme membre de ce comité.

Cette question est déférée à la prochaine séance pour considération.

On procède ensuite à la lecture et à l'adoption des rapports des différents comités.

Le rapport du comité des finances à l'effet d'obtenir l'autorisation de s'adresser à la législature de Québec, pour qu'il soit permis au comité des marchés de faire un emprunt de $20,000 pour construire les marchés aux animaux aux abattoirs de l'Est, est lu et adopté.

Le rapport du comité des finances pour qu'il soit voté au comité des chemins, un crédit de $200 pour la construction des traverses dans les rues de la ville, est lu et adopté.

Le rapport du même comité recommandant la votation d'un certain crédit, pour la construction d'un trottoir au coin des rues Craig et Saint Jacques, est lu et adopté.

Le rapport du comité de police recommandant l'organisation d'un corps de police à cheval pour le service de la ville, est lu et adopté.

Il est mentionné dans ce rapport que ce corps de police sera composé d'un officier, d'un sergent, d'un caporal et de dix hommes. Son costume sera le même que celui de la police ordinaire. Il sera armé de sabres, de pistolets et autres armes que l'on jugera à propos.

Le maire dit qu'en attendant que la police à cheval soit organisée complètement, quarante hommes de la police ordinaire, sous les ordres du capitaine Labranche, monteront la garde autour des édifices de l'exposition convertis en hôpital.

Il annonce aussi que le sous-comité chargé de faire une enquête sur l'état des polices d'assurance sur les édifices appartenant à la ville, a fait rapport que ces polices seront maintenues jusqu'au printemps prochain. On décidera alors s'il convient de les transporter à d'autres compagnies.

L'échevin Rainville demande au président du comité d'hygiène, s'il peut faire connaître au conseil l'état des statistiques, mortuaires et autres de l'hôpital de Saint Roch, et de faire mention des malades qui sont vaccinés et de ceux qui ne le sont pas.

L'échevin Gray répond qu'il n'est pas en état de donner, dans le moment, les statistiques, car elles n'ont pas encore été préparées, mais on va se hâter de faire faire ce travail, et aussitôt qu'elles seront prêtes, elles seront publiées.

L'échevin Gray dit que, vu que l'on semble vouloir, dans le public, jeter du doute sur les pouvoirs délégués au conseil d'hygiène dont il est le président, il a cru bon de présenter à l'approbation du conseil la proposition suivante :

L'échevin Gray, appuyé par l'échevin Mathieu, propose que, attendu qu'il existe des doutes sur la régularité de la résolution adoptée par le conseil, à sa séance du 14 septembre dernier, reconstituant le conseil local d'hygiène de Montréal, que cette résolution soit aujourd'hui régulièrement approuvée, ainsi que la dit conseil tel que formé des échevins et des citoyens dont les noms suivent :

Les échevins Mooney, Roy, Mount, Berger, Mathieu, Gray, et MM. H Graham, G E Desbarrats, A Larocque, Louis Perreault, W Masterman et R White.

Et que le dit conseil d'hygiène soit autorisé à se prémunir des pouvoir à lui conférés par le chapitre 38 des statuts refondus du Canada.

Cette proposition est adoptée.

L'échevin Stevenson se plaint de ce que M. Roy, l'avocat de la Cité ayant, ces jours derniers pris passage à bord d'un convoi de chemin de fer, se rendant à Ottawa, pour des affaires municipales, avait préféré rebrousser chemin plutôt que de consentir à se faire vacciner par l'officier de santé de service à bord du convoi.

Les échevins Grenier et Beausoleil donne les raisons qui ont engagé M. Roy à agir ainsi, et ces raisons sont trouvées parfaitement valables.

Le président appelle ensuite les ordres du jour.

Le premier ordre du jour, pour nommer un commissaire du parc à la place de l'échevin Grenier, dont le terme d'office est expiré, est lu et pris en considération.

Sur la proposition de l'échevin Stevenson, appuyé par l'échevin Mathieu, l'échevin Grenier est de nouveau nommé commissaire du parc pour un terme de trois ans.

On passe au deuxième ordre du jour, étant la motion Jeannotte, pour exclure le journal le *Montreal Herald*, de l'Hôtel-de-ville, et lui substituer le journal le *Montreal Daily Post*, pour les annonces officielles de la corporation.

Cette question occupe l'attention du conseil pendant le reste de la séance.

L'échevin Jeannotte, appuyé par l'échevin Robert, fait la proposition suivante :

Que le journal le *Montreal Herald* ne soit plus reçu par la corporation : que le secrétaire de la cité reçoive instruction d'en notifier ses propriétaires que les annonces de la ville ne soient plus données à ce journal, et que le journal le *Montreal Post* lui soit substitué.

A l'appui de sa proposition, l'échevin Jeannotte dit que le journal incriminé, loin de modifier ses opinions, ne fait qu'enchérir sur ses insultes, qu'il lance tous les jours à la face du conseil de ville et du président du conseil d'hygiène, l'échevin Gray, et il cite plusieurs articles dont la gravité l'autorise à demander une protestation immédiate.

L'échevin Archibald pense que les propriétaires du journal en question sont excusables pour les articles auxquels on vient faire mention, car ils n'ont fait que profiter de la liberté de discussion accordée à la presse sur les questions d'intérêt public, et que d'ailleurs ceux-ci avaient raison de s'attendre que le public ne ferait que les discuter.

L'échevin Grenier répond à cela que la conduite du journal le *Herald* est vraiment indigne, et sa persistance à lancer des insultes, est la preuve que les remords de conscience chez lui sont rares, et d'ailleurs ce journal, sous ses anciens maîtres n'a jamais commis de pareilles injustices. Il faut de toute nécessité que le conseil fasse faire une enquête sur les faits. Puis il propose que la motion de l'échevin Jeannotte soit référée au comité de l'Hôtel de Ville, pour procéder à cette enquête, et faire rapport à la prochaine séance du conseil.

Les échevins Robert, Mount, Beausoleil, et Préfontaine sont d'avis que les accusations portées contre le journal le *Herald* n'ont pas besoin d'enquête ; ces faits sont assez connus et des délais seraient inutiles et il vaut mieux décider la question de suite.

Les échevins Fairbairn, McShane, Mooney, Hood et Donovan s'y opposent fortement.

L'échevin Mooney propose, en sous-amendement, que, tout en désapprouvant les attaques du *Herald*, dirigées contre quelques membres du conseil, ce conseil ne peut s'empêcher de reconnaître à la presse, la liberté de critiquer, pourvu qu'elle le fasse avec honnêteté et impartialité.

La proposition de l'échevin Mooney est perdue par un vote de 19 contre 17 et celle de l'échevin Grenier par 15 voix contre 11, la proposition principale est gagnée par 16 voix contre 10.

Pour cette dernière proposition, ont voté tous les échevins canadiens-français, plus l'échevin Gray.

Sur la proposition de l'échevin Beausoleil, le 13e ordre du jour, à l'effet de nommer un comité spécial sur la question de l'annexion des municipalités environnantes, est pris en considération et adopté.

Puis le comité suivant est nommé sur proposition de l'échevin Beausoleil : les échevins Perreault, Archibald, Roy, Préfontaine, Tansey et Wilson.

Puis la séance s'ajourne.

Comité de police

Il y a eu réunion du comité de police, hier après-midi, à deux heures.

Présents : les échevins Jeannotte, président, Grenier, Stroud, Wood, Dubuc et Préfontaine.

Son Honneur le maire assiste à la séance.

Il est résolu de nommer le lieutenant-colonel Labranche instructeur de la police, avec le salaire de sergent avec entente qu'il sera sous les ordres du chef Paradis et qu'il se tiendra constamment à sa disposition.

On propose de former un corps de police à cheval composé d'un officier, un sergent, un caporal et dix hommes. Leur uniforme sera le même que celui des gardiens de la paix, sauf la coiffure qui sera le Helmet. Ces homm

CE QUI SUIT a paru dans notre Extra

CA ET LA.

Des élections générales auront lieu le 31 octobre courant à Terreneuve.

Le gouvernement local a donné ordre de construire en fer, le toit du nouveau Palais de justice.

A la suite de difficultés avec le gouvernement, M. Charlebois, l'entrepreneur des bâtisses du parlement, a cessé les travaux sur la tour centrale, et renvoyés ses hommes.

Du *Courrier de St Hyacinthe :*

"Nous lisons dans les journaux de Montréal que M. l'avocat Thibault vient d'acheter au prix de $9,000 l'une des plus belles fermes du comté de Brome, sur la frontière du Vermont, dans le but d'y placer son fils unique, étudiant à l'école d'agriculture de Ste Anne Lapocatière. C'est un exemple à suivre. L'agriculture bien dirigée sur nos excellentes terres des cantons de l'Est assure l'existence la plus honorable et la plus sûre.

"Le comté de Brome est l'un des plus productifs de ce pays et l'on y peut obtenir à des prix très modérés de belles fermes."

Voici la liste complète des membres nouvellement élus du Conseil du Nord-Ouest, dans les districts suivants :

Qu'Appelle—T W Jackson et W D Perley.
Régina—D F Jelley et John Secord.
Moosomin—S A Bedford.
Broadview—Chas Marshallsea.
Moosejaw—J H Ross.
Edmonton—Dr H C Wilson.
McLeod—Lord Boyle.
Prince Albert—O E Hughes.
Saint Albert—Samuel Cunningham.
Calgary—M. Geddes.
Montagne du Caribou—M Turriff.

L'élection de M. Perley est contestée.

ETONNANTE DECOUVERTE

Bateau sous-marin

Le Nautilus de Jules Verne réalisé

Notre correspondant de la vieille France, dont nous publierons la lettre samedi, nous annonce une invention qui va au plus haut point, intéresser le public.

L'imagination si originale de Jules Verne avait vu juste quand il avait écrit *vingt mille lieues sous les mers*. Son *Nautilus*, son bateau sous marins, qui plongeait, et nageait entre deux eaux, comme un poisson..... Eh bien ! il est construit, il marche, il a évolué devant des officiers de marine de divers pays, à Landskrona. L'inventeur est un Suédois, déjà connu dans la science, M. Nordenfeld.

Les journaux français de marine s'occupent de cette découverte.

Voici en résumé ce qu'ils nous apprennent :

Ce petit batiment de guerre de M. Nordenfeld est construit en acier. Il a 19 mètres [57 pds] de long sur 3.66 m. [5 pds] de l'argeur et autant de profondeur.

La forme est celle d'un cigare. L'équipage—3 hommes—entre et sort par une tourelle que ferme une couple de serre. Le navire plonge grâce à des bélices latérales, indépendantes de l'hélice qui le fait avancer. Des gouvernails spéciaux le maintiennent à la profondeur voulue. Il remonte à l'aide des mêmes bélices latérales qui l'ont immergé. L'air qu'il renferme peut suffire à l'équipage pendant 6 heures.

La vitesse sous l'eau est de 6 kilomètres à l'heure. [100 mrps].

Voilà le bateau sous-marin réalisé.

RIEL

Londres 13—L'appel de Riel sera entendu aujourd'hui.

Londres 13—L'appel dans l'affaire de Louis Riel a été commencé aujourd'hui. L'avocat du chef Métis M. Francis Henry Jeun a demandé que la cause fut remise afin d'attendre l'arrivée de M. Fitzpatrick, porteur d'un document important. Le procureur général s'opposa à la demande, mais la cour remis la cause au 21 du courant.

Il y avait beaucoup de monde dans la Cour, mais il n'y a pas eu d'excitation.

La Question de l'Est

Vienne 13—Une dépêche de Sofia dit : la populace est en fuite. Il est rumeur que l'armée Serbe a traversé la frontière.

Les troupes marchent sur Akpalanca et Lekaway.

Le gouvernement a télégraphié à Philippopolis, ce joignant au prince Alexandre de revenir.

Une dépêche de Nisch dit que le bureau de la guerre en Serbie vient de commander 6,000,000 de kilos de blé.

Vienne, 13—L'Autriche a conseillé à la Serbie de discontinuer ses préparatifs de guerre et d'adopter une politique de paix.

Gouverneur de Tunis

Paris 13—M. Roustan, ancien ministre français à Washington, vient d'être nommé gouverneur de Tunis.

Le Gouverneur de l'Alsace-Lorraine

Berlin 13—L'empereur Guillaume va conférer au prince Hohenlé, gouverneur de l'Alsace-Lorraine toutes les prérogatives excepté le droit d'accorder le pardon, dans les cas de condamnation à mort. L'empereur réserve ce droit pour lui seul.

NAUFRAGE

Holyhead, 13—Durant la tempête ce matin, la canonière anglaise "Dwarf" a été jetée sur la côte. L'équipage a été sauvé.

Le chemin de fer Manitoba et Nord-Ouest

Ottawa 13—Le surintendant général Baker dit que les poseurs de lisses, sur le chemin de fer Manitoba et Nord-Ouest, atteindront Birtle, vers le 20 ou le 25 de ce mois. La voie sera ouverte jusqu'en cet endroit, au trafic, vers le premier novembre.

La picotte dans Québec et ses environs

Québec, 13—Une requête signée par plusieurs citoyens distingués a été présentée au maire, lui demandant de convoquer une réunion du conseil afin d'établir un comité d'hygiène local. La requête est basée sur le chap.38 des statuts consolidés du Canada, que le maire malheureusement ne croit pas en force. Dans le cas où le maire n'accepterait pas cet acte, demande sera faite au gouvernement de nommer un comité.

Riche cadeau

Ottawa 13—Le ministre anglais a Washington vient d'envoyer, au gouverneur général une montre en or présentée par le Président des Etats-Unis à la veuve du feu capitaine Randall Ryan du brigantin *Nellie Rich*. Le capitaine avait sauvé l'équipage de la goelette américaine *Priscilla J. Wellets*.

Violente tempête

Londres 13—Une violente tempête se fait sentir en Suisse. Les vallées sont inondées et un grand nombre de propriétés son détruites. On signale aussi, plusieurs pertes de vie.

LES CAROLINES

Madrid 13—La dépêche annonçant que l'Allemagne avait reconnu l'occupation de Yap par l'Espagne et que cette dernière avait accordé à l'Allemagne, la liberté de navigation et de commerce en cet endroit, est confirmée.

ASSEMBLEE A SAINT-JEAN-BAPTISTE

Comité formé dans le but de prendre des procédés contre la corporation de Montréal

Assemblée des citoyens des quatre municipalités ce soir

Une assemblée des conseillers des quatre municipalités de St. Jean-Baptiste, Côteau St Louis, Outremont et St Louis du Mile-End a eu lieu hier soir, dans la salle de la ville St Jean-Baptiste.

M. J O Villeneuve, maire de St. Jean-Baptis, a été appelé à présider et M. Prénoveau, secrétaire du Côteau Saint Louis agissait comme secrétaire.

M. le président expliqua que le but de l'assemblée était d'aider la municipalité du Côteau St St Louis du Mile-End à prendre des procédés contre la corporation de Montréal pour avoir violer la propriété en établissant un hôpital des variolés sur le terrain de l'Exposition.

Un comité composé de Messieurs les maires Villeneuve, Beaudry et Prenoveau a été formé à cet effet.

Ces messieurs s'occuperont de pousser les procédés activement.

Avant de se disperser le maire Villeneuve annonça pour ce soir une grande assemblée des citoyens des quatre municipalités ; qui se tiendra dans la salle St-Jean-Baptiste.

Tous les mesures sont prises pour que l'ordre le plus parfait soit observé. Des orateurs ont été invités à prendre la parole.

L'hopital des Variolés

Requêts par Bref d'Injonction

MM. Augé et Lafortune en cour Supérieure ce matin ont présenté une requête à l'effet d'obtenir un bref d'injonction contre la corporation de Montréal afin de défendre à cette dernière de construire un hôpital des variolés sur les terrains de l'exposition. Cette requête est faite au nom de la municipalité du village St-Louis du Mile-End et est basée sur les points suivants :

Le ou vers le 1er octobre courant, la défenderesse sans droit et sans avoir rempli les formalités indiquées et prescrites par la loi prit possession du terrain et des bâtisses appartenant au conseil d'Agriculture de la Province de Québec et situés dans les limites de la dite municipalité et dans et sur lesquels cette dernière a un contrôle et un intérêt direct et immédiat

Les travaux de démolition et de construction ont été faits sur les terrains pour y établir un hôpital des variolés de la cité de Montréal.

Le tout a été fait contrairement à la loi et malgré les protestations réitérées et énergiques de la requérante.

Cette requête est accompagnée d'une déposition sous serment signée par M. Joseph Martel, carrier du village St Louis.

Cette requête a été prise en délibéré par l'honorable juge Taschereau, qui doit rendre son jugement demain.

MORTALITES

Trente-six mortalités causés hier par la variole :

Montréal	33
Ste-Cunégonde	1
Côteau St-Louis	2
St-Jean-Baptiste	..
St-Henri	..
St-Gabriel	..
Total	36

A l'hopital général

Le trésorier de l'hôpital général de Montréal, a reçu de M, Chas. R Hosmer, trésorier du comité de réception des volontaires, la jolie somme de $201.83, provenant de la vente des effets qui avaient servi à la décoration de la ville, lors du retour des volontaires du Nord-Ouest.

Il a aussi reçu $46 de la "Canada thread company", par l'entremise de M. John Hunter.

Encore un assaut

Le député grand connétable Champagne a fait l'arrestation ce matin d'un nommé J. B. Maranda accusé d'assaut grave sur la personne de J. Papineau menuisier.

Au cour d'une dispute Maranda se fâcha et frappa Papineau à la figure avec un poids de 8 livres. Papineau à toute la figure ensanglantée. Le procès de l'assaillant est fixé à vendredi prochain.

Mort à la station

Le constable Cullen arrêtait vers six heures et demie hier soir, un individu à moitié ivre-mort.

Vers neuf heures on entendit le malheureux qui se plaignait dans sa cellule, on alla voir ce qu'il avait et il fut facile de constater que cet homme se mourrait. Le Dr Bouchard fut mandé, mais lorsqu'il arriva il constata la mort de l'individu.

Compagnie d'assurance mutuelle

Les actionnaires de la compagnie d'assurance mutuelle se sont réunis hier après-midi au Cabinet de lecture Paroissiale pour y tenir leur assemblée annuelle. Le rapport de la dernière année ainsi que l'état des finances ont été soumis à l'assemblés et adoptés.

On procéda ensuite à l'élection des directeurs ; furent élus le Dr Leprohon et MM. Joseph Comte, St Charles, O Robert, Hétu, Labrecque, Truteau, Majo et Kennedy.

ACCIDENTS

—Une jeune fille du nom de Vallée et demeurant rue Dufresne, a été sérieusement brûlée, dimanche, par l'explosion d'une lampe.

—Un ouvrier nommé James Lannighan, travaillant à la raffinerie St Laurent, s'est écrasé un pied hier, il a été transporté à l'hôpital général.

—Pendant qu'un jeune homme du nom de Michael Sheekan travaillait aux réparations que l'on fait actuellement à la banque de Montréal, une pierre, d'une assez forte pesanteur lui est tombé sur l'épaule et sur le bras.

Il a été transporté d'abord à l'hopital général, puis à sa résidence.

LE CANADA ET CANADA

La dernière réunion du comité Franco-Canadien, chargé de prendre les moyens pour l'entente des relations commerciales entre la France et le Canada, a eu lieu dans la salle des comitées de l'Hôtel de Ville, on y a terminé les dernières suggestions qui avaient été proposées.

Après l'assemblée M. et Mlle de Molinari ; M. et Mme Agostini, M. et Mme Larcher, le Revd M. La belle, MM. Demanche, Fiset, Bagnet, C. O. Perreault, le vice-consul français, M. A N Montpetit, M. F A Desjardins, MP, sont partis pour Valleyfield où le maire le Pendroit les a invités à se rendre. De Valleyfield ils iront à Sherbrooke et à Coloraine et de là à Halifax où les délégués français s'embarqueront pour le Hâvre samedi.

Les Amers Indigènes—Les "Amers Indigènes" excitent l'appétit, facilitent la digestion et régularisent les intestins. Ils se vendent 25 cts dans les pharmacies.

LE "MONDE ILLUSTRE"

Le Révd M. A DeGaspé, de Notre-Dame de Lévis, Québec, a été l'heureux gagnant de la prime de $50.00 au dernier tirage mensuel des primes du *Monde Illustré*.

JEAN SOUCI

La cause de Jean Souci, s'est continuée ce matin devant le magistrat de police.

Huit cultivateurs des différentes paroisses environnant St Martin sont venus donner leurs dépositions.

La Saint Edouard

Comme nous le disions hier, l'Eglise célèbre aujourd'hui la fête de St Edouard, patron de Sa Grandeur Mgr Fabre. A cette occasion Mgr a dit ce matin, sa messe à 7 heures.

SOUPCONNEE

Une vagabonde du nom de Geneviève Brossard, a été arrêtée hier soir sur le marché Ste Anne. Elle offrait en vente une lampe de $1.50 qu'elle aurait donné avec plaisir pour vingt sous.

Le constable Taylor flaira une volerie et l'arrêta sous soupçon.

Procès remis.

SEPT ANS DE PENITENCIER

Thomas Normand impliqué dans le vol d'habits chez M. Webster au carré Victoria il y a environ deux semaines a comparu ce matin devant le juge des Sessions spéciales. Il a été trouvé coupable et condamné à sept ans de pénitencier.

Normand est un vaurien de la pire espèce. Il n'est âgé que de 24 ans et il a déjà purgé 18 mois de prison et 8 ans de pénitencier.

VOL D'HABITS

Thomas Walsh est entré, avant-hier, chez Omer Gaudet résidant sur la rue Paul, et lui a volé deux capots d'hiver de la valeur de $25.

Gaudet confia l'affaire au constable Bureau qui, hier soir vers six heures et demie arrêta le dit Walsh sur la rue St Paul près du marché Bonsecours.

Walsh a comparu ce matin devant le magistrat de police et son procès a été remis à plus tard.

Pas chanceuse

Une vagabonde du nom de Sophie Verac est venue hier soir, demander asile pour la nuit au poste no 4.

Le sergent Desjardins qui était au service dans le moment, la reconnut parfaitement comme une voleuse et une vagabonde.

Il y avait même une accusation de vol contre elle. Le sergent la logea dans les cellules, et ce matin, il la confia au détective Glade, qui la cherchait depuis longtemps.

Un gardien de l'hopital assommé

Les assaillants restés inconnus

Hier soir, vers huit heures, trois personnages se présentèrent à l'hôpital des variolés au pied de la montagne et demandèrent au gardien, M. Cardinal, la permission de pénétrer à l'intérieur pour voir un de leurs frères, disent-ils, Cardinal refusa péremptoirement, en leur signifiant l'ordre de se retirer. Mais les trois individus ne le prirent pas sur ce son là, et insistèrent fortement pour entrer, menaçant le gardien.

Nouveau refus de Cardinal, alors des menaces on passa aux coups et l'affaire prit bientôt des proportions d'une bataille en règle.

Cardinal reçut des blessures telles que les lugubres visiteurs se sauvèrent en le laissant étendu sur le carreau. On vint au secours du pauvre gardien et on lui donna les soins nécessaires.

Il ne connait pas ses assaillants, mais on espère mettre la main sur eux avant peu.

Conseil d'hygiène civique

Le conseil d'hygiène s'est réuni ce matin sous la présidence de l'échevin Gray.

Après la lecture des minutes le comité accepte la nomination de M. Favreau, comme employé de l'Hôpital.

M. Favreau fera toutes les réparations et ouvrages en général. On décide que les patients de chambres privées paieront pour le présent jusqu'à avis contraire $1 par jour.

M. Graham demande que les patients protestants soient remis dans l'Hôpital catholique en attendant que l'Hôpital protestant soit terminé.

Le comité consent mais à condition qu'ils soient sous les soins des Sœurs Grises.

Une lettre du Dr D'Orsonnens disant que les élèves de l'Université Victoria ont été vaccinés avant leur entrée aux cours, est lue.

Il est résoln de préparer immédiatement un autre hôpital pour les personnes soupçonnées d'avoir la picote.

Le comité s'ajourne vers midi et demie.

ASSAUT GRAVE

La semaine dernière la vache de M. Benjamen Norris, résidant sur la rue Moreau se permit une petite excursion dans le jardin de M. Zéphirin Bellefleur, jardinier sur la rue Désiré.

Une fois dans les carotes et les navets, ce fut une vraie razzia.

M. Bellefleur lui coupa brusquement l'appétit et ne la remit dans les mains de son propriétaire qu'à la condition que celui-ci lui rembourserait les dommages causés par la dite vache. Ca pourrait se monter à cent piastres.

Norris promit mais ne tint pas parole.

Dimanche dernier la même vache, entra dans le même jardin, fit le même repos et causa le même dommage.

Pour cette fois Bellefleur, trompé déjà par Norris, résolut de mettre la vache en fourrière.

En la conduisant à l'enclos public il rencontra Norris et son ami Georges Power qui se jettèrent sur lui et le bourelèrent de coups de pieds et de coups de poings, si bien que le pauvre Bellefleur a dû en prendre lit.

Le sergent Venne muni d'un mandat d'arrestation a arrêté hier soir, Norris et Power qui ont comparu ce matin en cour du Recorder.

Norris a été condamné à subir son procès au prochain terme de la cour Criminelle et la cause de Power est remise au seize courant.

LE PSEUDO PARLEMENT

Les députés conservateurs du pseudo parlement de Montréal, font un appel à leurs amis pour les aider à travailler dans l'intérêt du parti conservateur. Pendant la longue vacance qui vient de s'écouler les libéraux plus ambitieux que scrupuleux n'ont pas été inactifs et en plus d'une occasion ils ont ouvertement déclaré que les partisans politiques de sir John Macdonald en cette ville s'apercevraient bientôt que la politique du gouvernement fédéral ne rencontrerait aucunement l'approbation de la jeunesse de Montréal.

En conséquence un manifeste signé de M. Austin Masher, G H Patterson, Robert Stewart, Le T Polette, G M Stewart, W S Lingley, E J Bédard, A P Macdonald, T Chambers, R J Anderson, H Vineberg et John Hyde, vient d'être lancé protestant contre ses accusations.

La rumeur tendant à faire croire que le cabinet serait divisé relativement à la politique suivie par le gouvernement d'Ottawa dans les affaires du Nord-Ouest est complètement dénuée de fondement. car chacun sait que le dogme de l'infaillibilité politique ne peut s'appliquer à aucun homme, à aucun chef, à aucun exécutif.

Le ministre du pseudo parlement est disposé à prendre la défense de toutes les mesures du gouvernement de sir John quoiqu'en dise les libéraux dont la soif du pouvoir leur monte la tête et leur fait croire des choses qui n'existaient que dans leur imagination.

Ainsi tous ceux qui ont confiance dans le parti conservateur et tous les amis fidèles du Canada sont priés de s'enroler immédiatement comme membre du pseudo parlement.

—*Communiqué.*

Par ci par là

—Les travaux de l'église Saint Jean Baptiste, de Québec, avancent rapidement. La charpente de la tour en bois sur laquelle reposera la flèche est terminée, et les ouvriers ont commencé samedi à mettre en place la flèche elle-même. La croix qui surmonte cette dernière domine actuellement la tour. Cette croix pèse sept à huit cents livres. Elle compte 14½ pieds en dehors du clocher ; sa longueur totale est de 19½ pieds. L'installation de la croix a dû être terminé hier soir.

—Un nommé Roberge s'est fait couper en deux par une scie ronde, à St Paul de Chester. La mort a été instantanée. Le défunt était âgé de 65 ans.

—Au nombre des étrangers actuellement en visite au Canada, on compte les Frères Edmond, Gabriel et Louis Beauguies, industriels distingués de Belgique. Arrivés dans le pays, il y a quelques semaines, ces 3 voyageurs, ont à l'heure qu'il est, parcouru déjà toutes les provinces maritimes. et doivent se mettre en route très prochainement par le chemin de fer du Pacifique canadien, pour une excursion au Nord-Ouest et jusque dans la Colombie Anglaise, d'où ils continueront leur voyage autour du monde.

—Il paraît que neuf voiliers seulement sont encore attendus à Québec pour compléter le nombre de cette saison. Un grand nombre de journaliers de navires sont partis pour le Sud par le Québec Central, vu que la saison pour le chargement des navires est sur le point de se terminer,

—Le malheureux Beaudoin qui s'est fait écraser samedi dernier, à Lévis, par sa voiture chargée de bois, a expiré dimanche, dans le cours de la matinée. Il était âgé de cinquante et quelques années et était célibataire.

Il laisse à ses frères, qui demeure à St-Henri, une petite fortune de cinq à six mille piastres, gagnée au service de ses maîtres durant une trentaine d'années.

NECROLOGIE

Beati, mortui qui in Domino moriuntur.

Bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur.

A la Côte St Paul, le 12 courant, chez son père, M. Louis Lesage, s'éteignait paisiblement Mademoiselle Eliza, Marie, Louise Lezage à l'âge de 16 ans et deux mois. Atteinte depuis longtemps de cette maladie qui ne pardonne pas, la consomption, elle ne se fit point illusion, grâce à la bonne éducation de famille qu'elle avait reçue et que les religieuses de la Congrégation avaient cultivées en elle, elle comprit aussitôt combien l'autre vie l'emporte sur celle-ci. Aussi fit-elle son sacrifice avec générosité. Elle allait volontiers, disait-elle, avant le temps, monter au sein du séjour des bienheureux, afin d'y préparer la demeure des membres de la famille, surtout des auteurs de ses jours. C'est pourquoi le M. affectueux et tendre qui l'appelait sa chère enfant, et la dame dévouée qui a prodigué ses soins à cette chère fille aimante et aimée, sont aujourd'hui grandement consolés au milieu de leur affliction, car ils savent que leur enfant n'est pas morte, mais qu'elle dort du sommeil des justes dans le sein du Seigneur.

Chronique Religieuse

—La Révde Mère Marchesseau, ci-devant Supérieure de l'Hôtel-Dieu de St Hyacinthe, est nommée Supérieure de l'Hospice du Sacré-Cœur de Sherbrooke.

—Dimanche dernier, dans l'Eglise de l'Hôtel-Dieu de St Hyacinthe Sa Grandeur Monseigneur Moreau a conféré le sacerdoce sacré à M. P Z Decelles, le Diaconat à M. A Bourret, et les Ordres-Moindres à M. A A Simard, ce dernier du diocèse de Manchester, E U., M. Decelles doit demeurer à l'Evêché en qualité de Sous-Secrétaire et de cérémoniaire de la cathédrale.

—Les paroissiens de St-Hugues ont acheté dernièrement un magnifique chemin de croix pour l'église du lieu. Ils en ont fait l'acquisition de la maison L A Choquette et frère, libraires de St Hyacinthe, qui l'a importé de France. Les gravures sont très belles et ont été faites d'après les dessin du Frère Athanase. Elles mesurent 36 x 30 pouces, et l'encadrement a été fabriqué à St Hyacinthe chez les MM. Choquette.

Ce chemin de croix qui fait honneur à la paroisse de St Hugues a été béni par Mgr de St Hyacinthe, la semaine dernière.

PLAINTE

Plusieurs citoyens très haut placés dans la partie-Est de la ville se plaignent que certains officiers chargés de conduire les malades à l'Hôpital, accomplissent leur devoir d'une manière qui ne leur fait pas honneur. On agit envers les variolés comme on agirait envers des brutes. Un peu plus de politesse s'il vous plaît Messieurs, ou sinon place à d'autres. Nous attirons l'attention du bureau de santé à ce sujet.

VOL

Dimanche soir, le gardien de nuit, Wallace, avertissait M. Hamilton, marchand de fer, que l'une des vitrines de son magasin avait été défoncé. M. Hamilton constata après examen, qu'aucun effet avait été enlévé.

Quelques instants plus tard Wallace passait devant la manufacture de laine, no 50 rue du Collège, et découvrit là aussi qu'une des ouvertures avait été enfoncée. Il en avertit l'agent de la compagnie qui trouva que quatre pièces de tweed manquaient. Ce vol est évalué à $40.

Les détectives Cullen et Robinson ont été chargés de l'affaire.

HOPITAL NOTRE-DAME

Nombre de malades internés à l'hôpital Notre-Dame, le 4 octobre 1885	66	
Malades admis durant la semaine terminée le 11 Oct. 1885	23	
		89
Sur ce nombre, ont été congédiés.	18	
Sont morts	1	
Restaient à l'hôpital le 11 Oct.	70	
		89
Malades traités à la consultation médicale	20	
A la consultation chirurgicale	68	
Au dispensaire général	42	
Au dispensaire pour les maladies des yeux et des oreilles	124	
Grand total		343

G. Thos Brennan, M. D.
Interne H. N-D.

A l'amende—Stanislas Lavoie a été condamné ce matin à $50 d'amende pour infraction aux lois du Revenu.

Strictement Pure

Les plus faibles peuvent s'en servir sans danger.

DANS LES CAS DE CONSOMPTION,

Il est si près d'être un *spécifique* que quatre-vingt-quinze pour cent sont définitivement guéris, lorsqu'ils se conforment strictement aux instructions.

Il ne contient aucun produit chimique ou ingredient qui puissent faire du mal aux jeunes ou aux vieux.

Comme EXPECTORANT il est sans égal.
Il ne contient d'OPIUM sous aucune forme.

En vente chez tous les Pharmaciens.

DAVIS & LAWRENCE CO'Y,
Seuls Agents, Montréal.

Colonne Carsley

Grande vente de marchandises noires

Afin d'écouler l'assortiment très-considérable de marchandises noires que nous avons en magasin, et dans le but d'augmenter le nombre de nos ventes et de retirer de l'argent nous avons décidé d'offrir nos marchandises noires à des prix excessivement réduits.

La grande vente commence

La vente de Soie commence aujourd'hui et se continuera pendant tout le mois.

S. CARSLEY.

COUPONS

Lot considérable de coupons d'étoffes à robes noires pour être vendu à des prix ridiculement bas. Ces coupons sont jetés sur des tables de centre, et marqués en chiffres ordinaires à tant chacun.

Venez de bonne heure

Les personnes désirant acheter des étoffes noires pour robes feront bien de venir de bonne heure.

S. CARSLEY.

Rideaux de Dentelle a bon marché.

Un lot considérable de rideaux de dentelle vient d'être acheté à un prix au-dessous de la valeur, et sera vendu à bon marché demain et les jours suivants.

Les prix varient entre 50 cts et $1 la paire pour les qualités ordinaires ; de $1.25 à $2.50 pour les qualités moyennes, et de $3 à $4.50 pour les qualités ordinaires.

Ces rideaux sont étendus sur des tables dans la chambre aux rideaux et sont marqués en chiffres ordinaires pour l'inspection

S. CARSLEY.

Encore des nouveaux Manteaux !

On vient de recevoir un autre envoi peu considérable de nouveaux manteaux et gilets. Ces articles sont vraiment beaux et do mode. Depuis $12 à $100 chacun.

NOUVEAUX COSTUMES
NOUVEAUX COSTUMES
NOUVEAUX COSTUMES

Quelques robes et costumes d'un nouveau genre, de Londres, depuis $25 à $90.

S. CARSLEY
765, 1767, 1769, 1771, 1773, 1775, 1777
Rue Notre-Dame,
MONTREAL.

Second bloc à l'ouest de l'Eglise Notre-Dame

Une mendiante furieuse

Une vieille irlandaise qui vit de mendicité est entrée cette après-midi au restaurant Duperrouzel.

On lui fit la charité, mais il paraît que le don lui parut trop menu car elle enfonça la porte pour entrer dans la salle à manger.

Le commis de barre ne lui en donna pas le temps et la mit à la porte. Pas assez vite cependant pour empêcher la mendiante dans un accès de fureur, de casser une vitre de la valeur de $15.

On envoya chercher la police et la mégère fut logée au poste en attendant son procès.

Chronique locale

Pas de picotte—Il n'y a pas un seul cas de picotte à la Pointe St-Charles.

Le teint—La "Lotion Persienne" rajeunit le teint et lui rend l'éclat du jeune âge. En vente partout.

Personnel.—L'hon juge Caron, de Québec, est au St Lawrence Hall.

—Le juge McDougall et M. J M McDougall, d'Ottawa sont aussi au même hôtel.

—Prenez les Pilules d'Ayer pour la constipation, et toutes les fois qu'un purgatif est nécessaire. Sûr et efficace.

Avis.—A tous ceux qui souffrent de maladies nerveuses causées par divers excès, soit par la boisson, le tabac, enfin par tout ce qui peut affecter le système nerveux, nous enverrons gratis une recette qui le guérira. Ce grand remède fut découvert par un missionnaire de l'Amérique du sud.

Envoyez une enveloppe portant votre adresse au Révd Joseph T Inman, Station de New-York City.

Vaccinée—Tous les employés des manufactures de tabac de MM. Goulet et frères, et Tassewood & cie ont été vaccinés ces jours derniers.

—Quand votre sang est appauvri, ou corrompu, le remède est à votre portée, prenez la Salsepareille d'Ayer.

A propos de cigares—Damase Phaneuf commerçant de tabac à Hochelaga, a été arrêté sous mandat pour avoir fabriqué des cigares.

Procès vendredi.

—Témoignage de grande valeur : M. S. Lachance.

Ayant fait usage du remède du Dr Sey, pour la dyspepsie, je suis heureuse de déclarer que je m'en suis très bien trouvée.

Sœur Thomas, Sup.
Salle d'Asile de Saint-Vincent-de-Paul, Montréal, 14 octobre 1884.

Nouvel hôpital—C'est demain qu'aura lieu l'ouverture du nouvel hôpital civique. Tous les nouveaux variolés seront transportés là.

Panique—Grande excitation— Destruction des bureaux de vaccination—Le feu—Dommages considérables—Plusieurs vitres brisées évaluées à des centaines de piastres —Durant la panique d'hier soir le seul bureau de vaccination qui n'a pas souffert est celui situé au No 217, rue Ste Elizabeth, où l'on vaccine avec l'eau minérale Saint-Léon. Le meilleur remède contre la picotte.

N.B.—N'oubliez pas les cent piastres ($100) de récompense que nous donnons à toute personne qui étant vaccinée avec cette eau célèbre sera atteinte de cette maladie.

E. Massicotte & Frère seuls agents à Montréal, No 217 rue Ste Elizabeth. Téléphone No 810 A.

A tous ceux qui *souffrent d'épilepsie, de crampes et de maux de nerfs*, nous recommandons instamment la méthode si universellement connue et quasi-miraculeuse du Prof. Dr ALBERT, Paris, 6 Place du Trône Que tous les malades s'adressent donc à lui avec confiance et beaucoup d'entre eux retrouveront la santé qu'ils désespéraient jamais recouvrer. Traitement par correspondance, après communication de l'histoire détaillée de la maladie. M. le prof. Albert n'accepte les honoraires qu'après constatation de résultats sérieux.

Chambre à Louer

Belles chambres meublées avec bain et water closet. S'adresser au No 30 rue St Denis.

A VENDRE

Un magnifique assortiment de CHAUSSURES pour le détail, à 90 cts dans la piastre. Le propriétaire abandonnant le commerce. S'adresser à L. A. CARON, après 4 heures p. m.
Bureau de L'Etendard.
8 oct 85

On demande

UNE SERVANTE pour une famille de deux personnes, pas d'enfants, pas de lavage.
S'adresser au
No. 104 rue des Erables

ON DEMANDE

Deux bons couvreurs. S'adresser à
O. DESJARDINS & Cie,
Ferblantiers et Plombiers,
jno-6s 432 rue Ste Catherine.

AVIS.

Toutes personnes endettées envers la succession de feu Révérend Pierre Fortin, curé de St Basile ou ayant des réclamations à faire contre la dite succession sont priées de s'adresser sous le plus court délai à l'exécuteur testamentaire.
C. DAIGNEAULT, Ptre.
1s-8o Curé de Ste Julie.

Situation demandée

Comme gouvernante, par une jeune personne ayant les meilleures recommandations et pouvant enseigner le français, l'anglais, la musique et le dessin. Adresses :
11s-jno 127 rue Young, Montréal.

Avis public

Est donné que Demoiselle Delphine St. Maurice, fille majeure et usant de ses droits, de la Cité et du District de Montréal, a, le troisième jour d'Octobre mil huit cent quatre-vingt cinq, été autorisée, par sentence de l'honorable M. T. Taschereau, l'un des juges de la Cour Supérieure, siégeant dans le district de Montréal, à prendre et a prii la qualité d'héritier bénéficiaire de la succession de feu Zéphirin St. Maurice en son vivant boulanger de la cité et du district de Montréal, son frère.

Et toutes personnes, créanciers ou débiteurs du dit feu Zéphirin St. Maurice sont notifiées et requises de se gouverner en conséquence à l'égard de ce que dessus.
13o-21

CACOA
HOMEOPATHIQUE
DE
J.S. FRY & FILS

Ce Cacoa a reçu l'approbation de plusieurs sommités du Corps Médical, qui en recommandent tout particulièrement l'emploi. "Composé d'ingrédients de première qualité et préparé avec le plus grand soin." Dr Hassall.
En vente chez tous les Epiciers de première classe.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal—Cour de Circuit.—No 213.

François Groleau, demandeur vs Olivier Lemire, défendeur.

Le 22ème jour d'octobre 1885, à neuf heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, numéro 50 rue Dufresne, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les meubles et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, voitures, chevaux, etc.
Conditions, argent comptant.
E. H. LALONDE,
Montréal, 13 octobre 1885.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal—Cour de Circuit—No 4165.

Thomas Heffron et al. demandeurs, vs James Lenihan et al, défendeurs,

Le 22ème jour d'octobre, 1885, à neuf heures avant-midi, au domicile de James Lenihan, lun des défendeurs, Numéro 23 rue des Allemands, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice, au plus haut offrant et dernier enchérisseur, les meubles et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménages etc.
Conditions, argent comptant.
A. BOUCHÉ, H. C. S.
Montréal, 13 octo., 1885.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC, } Cour Supérieure.
DISTRICT DE MONTREAL. } No. 788.

Dame Cordélia Baudreau. épouse d'Ulysse Dansereau, contre-maître. de la cité et du district de Montréal,
Demanderesse,
vs
Le dit Ulysse Dansereau,
Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.
ARCHAMBAULT, LYNCH, BERGERON MIGNAULT,
Avocats de la demanderesse.
Mont:éal, 6 octobre 1885 51-1fs-7o

Souvenir 1884

Cinquantenaire
— DE LA —
St-Jean-Baptiste

BROCHURE

Contenant les Discours des Orateurs Canadiens, et une description générale de la Fête Nationale, d'après les rapports publiés dans "L'Etendard"

En vente au Bureau du journal L'Etendard 37 rue St-Jacques.
Envoyée franc de port sur réception de 5 cents.

AVIS

Aux Amateurs;

DE BONS CIGARES

Vous serez exempt de la PICOTTE en fumant les Cigares Havana suivants :

Swell.....à 5 Cts chaque
Swell.....à 5 Cts chaque
Swell.....à 5 Cts chaque
Swell.....à 5 Cts chaque

Progress.....à 5 cts chaque
Progress.....à 5 cts chaque
Progress.....à 5 cts chaque
Progress.....à 5 cts chaque

Artiste 10 cts 3 pour 25 cts
Artiste 10 cts 3 pour 25 cts
Artiste 10 cts 3 pour 25 cts
Artiste 10 cts 3 pour 25 cts

EN VENTE PARTOUT

N. B.—Méfiez-vous des imitations, chaque Cigare porte une bande avec deux portraits.

FABRIQUE PAR

GOULET FRERES,

84, 86, 88 et 90 RUE DES ALLEMANDS, MONTREAL.

17-3fs-1ms

ESPERANCE POUR LES SOURDS

Notre Tympan Artificiel et Perfectionné guérit le surdité dans toutes ses phases. Il est recommandé par les savants d'Europe et d'Amérique. **Notre et Remandes un** *livre descriptif illustré* contenant les témoignages de docteurs, juges, ministres, d'hommes et de femmes distingués qui ont été guéris en l'employant, et qui le *recommandent avec le plus grand plaisir.* On ne le voit pas en le portant. Il ne fait pas souffrir et donne une guérison permanente
Adresse: **J. E. NICHOLSON, 23 Clinton Place, New-York.** 5oct 84-1a

J'informe mes amis et mes clients que j'ai résigné la position de gérant-résident de la compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique de Toronto, et je sollicite respectueusement la continuation de leur patronage pour la Compagnie Royale d'Assurance d'Angleterre.
M. H. GAULT.

Cie. Royale d'Assurance d'Angleterre,

BUREAU PRINCIPAL AU CANADA, A MONTREAL.

CAPITAL - - - - - - $10,000,000
PLACEMENTS - - - - - - $27,000,000

Montant placé au Canada p